

ARGENTRÉ

Bulletin Municipal



N°4

Janvier 91

EDITORIAL

Tantôt bayant aux corneilles, tantôt anhelant devant ma page blanche (...merci M. PIVOT de m'avoir dicté cette introduction !), je maudis Christian LEFORT, qui me demande de rendre ma copie ce soir, impérativement. Décidément l'inspiration ne vient pas !

Bien sûr en ce début d'année je pourrais faire le bilan des six mois écoulés en rappelant les principaux travaux effectués au cours de cette période : mise en terre des plantations à l'entrée de l'agglomération, construction d'un nouvel atelier-relais à la Carie qui abritera dès janvier prochain une petite usine de transformation de matière plastique, début des travaux d'édification de l'école, etc...

Je pourrais vous parler de l'étude d'aménagement du centre bourg qui avance et doit déboucher en 1991 sur la construction d'une superette et aussi d'une nouvelle gendarmerie.

Je pourrais vous parler aussi du nouveau Contrat Régional de Développement (C.R.D.) signé par le Syndicat du Pays des Cinq Rivières, dont dépend ARGENTRE, et la Région des Pays de Loire : grâce aux 3 900 000 F. mis à sa disposition par la Région, le Syndicat a décidé de porter son effort dans trois domaines :

- le logement,
- l'agriculture et l'environnement,
- le développement économique.

Je pourrais vous parler de la commémoration de l'armistice du 11 Novembre 1918 et de l'indifférence, quand ce n'est pas de l'ironie, qu'elle suscite trop souvent.

Savez-vous que 69 Argentréens sont morts du fait ou des suites des affrontements de la guerre de 1914-1918. Impressionnant, non ! pour une population qui devait compter alors environ 1400 habitants.

Ne pensez-vous pas que ce sacrifice qui nous a permis de conserver notre liberté (certains pays ont mis plus de 70 ans à recouvrer la leur) et d'asseoir notre prospérité mérite mieux que l'indifférence et l'oubli ou pire, la dérision.

Je pourrais vous parler de bien d'autres choses encore mais je me contenterai de vous souhaiter à tous UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 1991.

M. DESCOTTES

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES
11 JUIN, 3 SEPTEMBRE, 1er OCTOBRE,
2 NOVEMBRE ET 12 DECEMBRE 1990

EXTRAITS

Les délibérations sont indiquées par ordre chronologique, les premières datant du 11 juin, les dernières du 12 décembre.

DES

RESTRUCTURATION DU CENTRE BOURG

Souhaitant établir un programme de restructuration du centre ancien, la Municipalité a décidé de constituer différents bureaux d'études spécialisés.

DECISIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'Atelier G.M.R. d'ANGERS pour réaliser l'étude préalable de l'aménagement du centre bourg et ce pour un montant de 123 875 F. T.T.C..

DU

Le Conseil Municipal, après discussion, ACCORTE le dossier présenté.

SOLICITE de la Région des Pays de la Loire les subventions prévues dans le cadre d'un contrat "REGION VILLE" pour la réalisation des études

CONSEIL MUNICIPAL

PROJET D'EXPLOITATION D'UN ENSEMBLE PORCIN SUR ST CENERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un enquête publique se déroulera sur la Commune de SAINT-CENERE (Mayenne) du 18 juin au 18 juillet 1990, concernant la demande présentée par M. DEBOUET Christophe, en vue d'être autorisé à exploiter, après extension, un ensemble porcin de 84 truies et 624 porcs à l'engrais, au lieu-dit "la Tépèrgerie" à SAINT-CENERE (Mayenne).

Il soumet le dossier adressé par M. le Préfet de la Mayenne le 29 Mai 1990, à l'examen du Conseil et l'invite à émettre un avis.

Le Conseil Municipal,

après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier qui n'appelle aucune observation particulière,

considérant que l'ensemble porcin est éloigné de la Commune, EMET en conséquence un avis favorable au projet d'exploitation d'un ensemble porcin de M. DEBOUET Christophe.

2^{ème} semestre 1990

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES

11 JUIN, 3 SEPTEMBRE, 1er OCTOBRE,

5 NOVEMBRE ET 12 DECEMBRE 1990

Les délibérations sont indiquées par ordre chronologique, les premières datant du 11 Juin, les dernières du 12 Décembre.

RESTRUCTURATION DU CENTRE BOURG

Souhaitant établir un programme de restructuration du centre ancien, la Municipalité avait décidé de consulter différents bureaux d'études spécialisés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'Atelier G.M.R. d'ANGERS pour réaliser l'étude préalable de l'aménagement du centre bourg et ce pour un montant de 153 875 F. T.T.C..

Le Conseil Municipal,

après discussion,

ACCEPTE le dossier présenté.

SOLLICITE de la Région des Pays de la Loire les subventions prévues dans le cadre d'un contrat "REGION VILLE" pour la réalisation des études préalables.

SOLLICITE du Département de la Mayenne les subventions prévues pour les études préalables aux aménagements urbains.

PROJET D'EXPLOITATION D'UN ENSEMBLE PORCIN SUR ST CENERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique se déroulera sur la Commune de SAINT-CENERE (Mayenne) du 18 Juin au 18 Juillet 1990, concernant la demande présentée par M. DEROUET Christophe, en vue d'être autorisé à exploiter, après extension, un ensemble porcin de 84 truies et 624 porcs à l'engrais, au lieu-dit "la Tébergerie" à SAINT-CENERE (Mayenne).

Il soumet le dossier adressé par M. le Préfet de la Mayenne le 29 Mai 1990, à l'examen du Conseil et l'invite à émettre un avis.

Le Conseil Municipal,

après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier qui n'appelle aucune observation particulière,

considérant que cet élevage porcin est éloigné de la Commune,

EMET en conséquence un avis favorable au projet d'exploitation d'un ensemble porcin de M. DEROUET Christophe.

ACQUISITION D'UN IMMEUBLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la S.C.P. "D. FERRU et Ph. JOUSSE", notaires associés à LAVAL (Mayenne), 4, rue Daniel Oehlert, est chargée de la vente d'un immeuble sis à ARGENTRE, 6, rue du Maine, appartenant à Melle LE CLOIREC Mathilde.

L'acquisition de cet immeuble permettrait de restructurer le centre bourg, les études étant actuellement en cours.

Melle LE CLOIREC accepterait de traiter à l'amiable au prix net de 100 000 F.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,
Après en avoir délibéré,

DECIDE l'acquisition de cet immeuble cadastré Commune d'ARGENTRE, section E N°s 18, 20 et 1058 pour une contenance totale de 4 a 30 ca, au prix de 100 000 F., frais d'acte et de négociation en sus.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition de M. Jean-Noël GRUDE, responsable des services communaux de cantine et de garderie,

CONFIRME la création, à compter du 1er Juillet 1990, d'un poste d'agent technique qualifié (cuisinier) à la cantine scolaire et la suppression du poste d'agent technique du même service.

DECIDE de créer, à compter du 1er Janvier 1991, un poste d'agent d'entretien à la garderie et de supprimer celui d'agent de service.

MODIFIE en conséquence le tableau du personnel communal.

INDEMNITE DE SINISTRE

Le Conseil Municipal,

après avoir pris connaissance de la déclaration de sinistre tempête survenu le 3 Février 1990

ACCEPTE l'indemnité de 27 715,00 F.T.T.C. pour la réfection de couverture en ardoises sur l'église et la reprise de tête de chevronnière en granit sur l'église.

JURY D'ASSISES

Ont été tirés au sort pour figurer sur la liste communale préparatoire annuelle des jurés :

- Mme Marie-Thérèse BALIDAS, le Fourneau,
- Mr Claude ELIE, le Mortier,
- Mr Laurent MOULARD, le Vallon.

GROUPE SCOLAIRE. V.R.D., DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'appel d'offres ouvert préparé par la Direction Départementale de l'Equipement de la Mayenne pour les travaux de V.R.D. du Groupe Scolaire à ARGENTRE.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet présenté, évalué à 650 000 Frs. T.T.C..

DESIGNE le jury composé comme suit :

- . Monsieur le Maire ou son représentant,
- . Messieurs LEVEILLE et MARSOLLIER, Adjointes.

DEMANDE DE CONCOURS DE LA D.D.E. - CONDUITE D'OPERATION : GROUPE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal :

Vu l'arrêté interministériel du 7 Mars 1949 modifié et complété par l'arrêté interministériel du 23 Juin 1976, fixant les conditions générales d'intervention des fonctionnaires des Ponts et Chaussées pour le compte des collectivités et organismes divers, en application de la loi n° 48-1530 du 29 Septembre 1948,

SOLLICITE le concours de la Direction Départementale de l'Equipement de la Mayenne pour assurer la conduite d'opération de la construction d'un Groupe Scolaire.

ASSAINISSEMENT E.U. - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

considérant l'urgence des travaux d'extension du réseau d'assainissement Eaux Usées pour desservir le lieu-dit "la Promenade" et le Groupe Scolaire,

après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'inscription au programme 1991 des travaux d'extension du réseau assainissement Eaux Usées pour desservir le lieu-dit "la Promenade" et le Groupe Scolaire.

L'estimation faite par la D.D.E. indique un montant de 100 000 Frs.

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de la subvention, le groupe scolaire devant être mis en service en Septembre 1991.

PARTICIPATION A AMBITION MAYENNE

Le Conseil Municipal,

Considérant que "AMBITION MAYENNE", société de capital-développement, a pour objectif d'aider les entreprises qui sont appelées à se développer et qui, par là, contribuent au développement économique de la Mayenne,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE une prise de participation de 10 000 Frs. de la Commune d'ARGENTRE, à "AMBITION MAYENNE".

LOYER DE LA GENDARMERIE

Le bail de la Gendarmerie est renouvelé ; le loyer annuel est porté, à compter du 16 Novembre 1990, à la somme de 117 000 Frs. pour les six pavillons et les locaux administratifs.

DEMANDE DE SUBVENTION

Compte tenu du remarquable niveau sportif atteint, le Conseil Municipal alloue à la section Bi-cross de l'U.S. ARGENTRE une subvention exceptionnelle de 1 000 Frs. pour couvrir partiellement les frais de déplacement et d'hébergement des pilotes à CHOLET et à GRENOBLE.

Le crédit sera inscrit au Budget Primitif 1991.

AMENAGEMENT DE CHEMINS RURAUX

Le Conseil Général n'ayant pas reconduit le programme subventionné de la voirie rurale, seuls seront aménagés sur les crédits 1990, les chemins ruraux du "Grand-Choiseau" et de "Vaucenay Fleuri".

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil adopte à l'unanimité la délibération proposée par l'Association des Maires de France concernant l'indexation de la D.G.F. d'une part, et le refus de tout transfert qui ne résulterait pas de ses compétences effectives, définies par la loi, ou de sa propre volonté, d'autre part.

CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE DE SIX CLASSES. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, par délibération du 9 Janvier 1989, il a été décidé la construction d'une école primaire de six classes et l'avant-projet sommaire avait été adopté.

Monsieur Marcel Pierre BRISARD, architecte D.P.L.G. à ARGENTRE, a préparé un dossier de consultation des entreprises pour les travaux qui seront réalisés après passation des marchés selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Il est proposé d'approuver ce dossier, d'autoriser la signature de toutes les pièces du marché.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces du marché avec les entreprises retenues.

DESIGNE MM. MARSOLLIER Alain et LEFORT Christian, en tant que membres titulaires de la Commission chargée d'examiner les offres.

ACQUISITION D'UN IMMEUBLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame BOURGES Moïse, demeurant au bourg d'ALEXAIN (Mayenne), accepteraient de vendre à la Commune un immeuble leur appartenant, sis à ARGENTRE, 12, rue du Maine, sous réserve du paiement de la rente viagère à Madame CHAINIAU.

Cette acquisition permettrait de poursuivre l'opération de restructuration du centre bourg.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

attendu que Mr et Mme BOURGES susnommés sont vendeurs au prix de 115 000 Frs., valeur réelle de l'immeuble,

considérant que les vendeurs assuraient une rente viagère - 165 kg de boeuf (fermage), poids vif - payable semestriellement à Mme CHAINIAU Hélène,

DECIDE l'acquisition de cet immeuble au prix de 115 000 Frs. (valeur estimée), frais d'acte en sus. Ce prix payable comptant à concurrence de 100 000 Frs., le surplus étant constitué par la prise en charge de la rente viagère au profit de Mme CHAINIAU (actuellement âgée de 83 ans), payable les 1er Mai et 1er Novembre de chaque année (avec effet au 1er Mai 1990).

LOTISSEMENT DU CHAMP DE LA VIGNE

Pour la délivrance du certificat de viabilité du lotissement, l'Etat va devoir exiger du lotisseur la réalisation des travaux de remise en état de la voie.

S.I.V.U. (ECOLE DE MUSIQUE)

Après lecture de l'historique de l'école de musique, le Conseil note les effets financiers sur le budget communal. La Commission des Finances devra proposer des solutions pour la charge communal puisse être maîtrisée et plafonnée à un montant raisonnable. Pour l'année scolaire 90/91, la participation communale est supérieure à 120 000 Frs.

ADMINISTRATION GENERALE

Mme Josette BREHARD, Agent de Service à la Cantine-Garderie, demande à reprendre son activité professionnelle à temps plein à compter du 1er Janvier 1991.

Le Conseil accepte sa demande.

CONTRAT EMPLOI-SOLIDARITE

Sur la proposition de Monsieur le Maire et en accord avec le responsable de la Cantine Scolaire, le Conseil Municipal accepte d'engager, dans le cadre d'un contrat emploi-solidarité (C.E.S.), Melle BENOIS Christelle, demeurant à ARGENTRE (Mayenne), 20, rue des Acacias.

L'intéressée occuperait un emploi d'aide de cuisine à la Cantine Scolaire pour une durée de six mois à effet du 1er Novembre 1990.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la Convention avec l'Etat pour ce Contrat Emploi-Solidarité ainsi que le contrat de travail avec Melle BENOIS susnommée.

le dépense résultant de cette rémunération sera inscrite au Budget Supplémentaire 1990.

2ème CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que lors de la dernière réunion du Comité du Syndicat des Pays des cinq Rivières, il a été décidé de passer avec la Région un second Contrat Régional de Développement, le premier s'achevant le 23 Décembre 1990.

En conséquence, il est nécessaire d'avoir l'avis favorable des Communes adhérentes au Syndicat.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD pour ce 2ème Contrat Régional de Développement 1991.

ZONE D'ACTIVITES DE "LA CARIE". - EXTENSION - ACQUISITION DE TERRAINS

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités de "La Carie", il est indispensable de procéder à une acquisition complémentaire de terrain pour la réalisation de l'extension de la zone.

Il s'agit d'une parcelle de terre d'une contenance de 4 076 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section ZB n° 74 d'une contenance totale de 1 ha 61 a, appartenant à Mr et Mme Roger HOUDAYER, demeurant ensemble à "la Tirlière" à ARGENTRE.

En contre-partie de cette cession, la Commune d'ARGENTRE devra céder à Mr et Mme HOUDAYER une petite parcelle triangulaire de 77 m² à prendre

dans la parcelle cadastrée section ZB n° 75, et verser une soulte établie sur la base de 10 Frs. le mètre carré.

En outre, Mr et Mme HOUDAYER auront la faculté, si dans l'avenir ils devaient diviser le terrain situé en bordure de la voie nouvelle du lotissement, de le céder ou diviser en deux lots, d'utiliser la voirie existante sans indemnité à remplir, sauf éventuellement, les formalités de lotissement exigées par la loi.

M. le Maire propose de réaliser l'acquisition de cette parcelle aux conditions ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité l'acquisition du terrain de M. et Mme Roger HOUDAYER et le versement d'une soulte établie sur la base de 10 Frs. le m².

ACCEPTE les conditions exigées par les vendeurs.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Section de fonctionnement

Elle présente un solde excédentaire de 52 860 Frs. pour 158 310 Frs. de recettes supplémentaires et 105 450 Frs. de dépenses supplémentaires.

Il faut noter une recette de 70 725 Frs. résultant d'une attribution du Fonds Départemental de Taxe Professionnelle.

Section d'investissement

Aucune opération nouvelle n'a été inscrite, tous les crédits votés sont dûs à des ajustements de coûts d'opérations portées au Budget Primitif :

- Réduction de 72 000 Frs. des dépenses du programme de construction de chemins ruraux suite au retrait du Conseil Général en matière de subvention de la voirie rurale.

- Dépense supplémentaire de 51 000 Frs. pour les travaux aux Aires Sportives (salles et éclairage du terrain de football).

- Dépense supplémentaire de 87 549 Frs. pour ajustement du coût de l'aménagement de l'entrée de l'agglomération (coût total T.T.C. de 837 549 Frs.).

- Dépense supplémentaire de 52 200 Frs. pour les travaux de bâtiment, dont 33 700 Frs. pour les sanitaires du plan d'eau côté route de LOUVIGNE (coût total de 149 400 Frs.).

- Dépense supplémentaire de 34 987 Frs. pour l'étude sur le développement d'ARGENTRE et la restructuration du centre bourg (coût total T.T.C. de 153 587 Frs. dont 62 108 Frs. à la charge de la Commune).

- Recette supplémentaire de 117 210 Frs. suite à la vente au Syndicat de Pays des Cinq Rivières de 3 907 m² de terrain pour l'implantation du 3ème atelier-relais sur la Z.A. de la Carie.

REFECTION DE CHEMINS RURAUX

Les travaux de réfection des chemins du "Grand Choiseau" et de "Vaucenay Fleuri" sont confiés à l'Entreprise CHAPRON Frères de STE GEMMES LE ROBERT pour un montant T.T.C. de 179 309 Frs..

Aucune observation n'ayant été faite lors de l'enquête publique, ces chemins sont incorporés dans le réseau des chemins ruraux de la Commune.

GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE

Suite à l'appel d'offres du 17 Octobre, l'entreprise CHAPRON Frères a été retenue pour l'exécution des travaux de V.R.D. du Groupe Scolaire Primaire. Un marché de 584 235,46 Frs. sera passé avec cette entreprise.

MISE EN PLACE DE CONTAINERS

Les containers seront installés rapidement. Les emplacements de chaque point de collecte ont été étudiés pour qu'ils soient le moins possible visible de la route (surtout quand elle est passagère), qu'ils soient accessibles par la benne à ordures, qu'ils soient maintenus propres (les containers seront installés sur un socle en béton et munis d'un système d'accrochage évitant leur déplacement), qu'ils soient agréables (des plantations d'arbustes seront réalisées autour des containers trop à découvert).

Cette opération devrait contribuer à l'amélioration de l'environnement.

COMMISSION ENSEIGNEMENT

Mme LAVENIER donne le compte rendu de la Commission Enseignement et de l'école privée du 14 Novembre. Un accord a été donné sur différents points :

- la garderie du matin - le projet d'animation musicale - les déplacements - la signalisation des écoles - la mise à la disposition d'une salle pour une réunion sur la lecture - une priorité d'attribution d'une classe préfabriquée de l'école primaire publique actuelle -

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE

Le bâtiment du service incendie a vu l'aménagement d'un foyer et d'une salle de réunion à l'étage, travaux exécutés bénévolement par les Sapeurs-Pompiers et financés par l'Amicale pour 18 500 Frs.. La Réalisation au rez-de-chaussée d'un bureau opérationnel et l'agrandissement ont été pris en charge par la Commune.

PONT SUR LA JOUANNE - V.C. N° 5 -

Le Conseil a pris connaissance de l'estimation sommaire des travaux de remise en état du pont sur la voie communale n° 5, sur la rivière "La Jouanne", dans sa largeur actuelle. Une dépense de 220 000 Frs. T.T.C. est à prévoir. Certains conseillers, avant de prendre une décision, ont souhaité connaître le coût d'un projet d'élargissement de l'ouvrage. La D.D.E. est chargée d'estimer la dépense.

ANIMATION MUSICALE DANS LES ECOLES

Une convention est passée pour la présente année scolaire entre la Commune et l'A.D.D.M. qui propose un projet pédagogique musique impliquant l'instituteur et permettant un travail tenant compte de chaque projet de classe ou d'école. La dépense communale est de 3 615,68 Frs., soit 40 % du coût total.

EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT RESERVE

Un emplacement réservé pour le stationnement d'un véhicule sera matérialisé au niveau du 24, rue de Beausoleil.

GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE

M. le Maire rend compte des résultats de l'appel d'offres pour les travaux de construction du Groupe Scolaire Primaire. Il en ressort un coût total de 2 670 419,63 Frs. pour le bâtiment.

HORS CADRE MUNICIPAL

Un troisième atelier-relais a été implanté dans la Z.A. de la Carie. La réalisation a été confiée au Syndicat de Pays des 5 Rivières.

La Société MECACOMPOSITES en prendra possession dans le courant du mois de Janvier.

Dans un premier temps, elle emploiera 7 à 8 personnes avec un objectif, à plus long terme, d'une vingtaine d'emplois.

L'activité de cette société sera orientée vers la transformation de matière plastique et la métallurgie finie.

DOSSIERS TRAITÉS

- Page 14 : Argentré et l'Intercommunalité
- Page 21 : Politique de développement et restructuration centre-bourg
- Page 24 : Agriculture (Argentré et G.A.T.T.)
- Page 26 : Divers petits sujets
(Centre médico-social, Sapeurs-pompiers, Horaires École Primaire Publique)



ARGENTRE ET L'INTERCOMMUNALITE

La coopération intercommunale, qui fait aujourd'hui l'objet de projet de réforme (projet de loi JOXE, prochainement présenté à l'Assemblée Nationale) visant à la renouveler et à la renforcer, est largement développée en France, surtout dans les domaines de l'eau, l'assainissement, la voirie, les ordures ménagères.

Au 1er Janvier 1988, on dénombrait en France plus de 16000 établissements de coopération intercommunale essentiellement des syndicats plus 165 districts et 9 communautés urbaines.

Argentré est présent dans 6 établissements intercommunaux :

- le district de Laval,
- le syndicat des 5 Rivières,
- le syndicat d'assainissement et d'eau potable d'Argentré-Sud (lui même présent dans le syndicat mixte des collectivités utilisatrices de l'eau de la ville de Laval C.R.U.E.L.)
- le syndicat intercommunal d'électrification d'Argentré,
- le syndicat du bassin de la Jouanne,
- le syndicat Argentré-Bonchamp pour la musique

La répartition des charges prend en compte de plus en plus le potentiel fiscal (indicateur de richesse fiscale), plutôt que le chiffre de la population pour chaque commune, ceci a pour avantage de faire payer un peu plus les communes riches et un peu moins les communes pauvres.

LE DISTRICT DE LAVAL

Créé en 1963 avec les 9 communes les plus proches de Laval, les mêmes faisant partie actuellement du syndicat d'études de l'agglomération lavalloise (S.E.A.L.) il comprend depuis 1966, 19 communes et représente une population de 85 000 habitants.



Ses domaines d'interventions sont les suivants :

- Aménagement et urbanisme
- Constitution de réserves foncières nécessaires à l'équipement et à l'extension des communes
- Réalisation de zones industrielles et artisanales
- Aménagement de lotissements
- Réalisation de toutes opérations nécessaires à l'équipement social, scolaire, culturel et sportif
- Création de tous services nécessaires à la bonne marche des réalisations faites par lui.

2 types d'intervention

1) des opérations à caractère communal lui sont confiées par les communes (lotissements, travaux de voirie, équipements sportifs, culturels) ; Le district réalise l'opération et gère la dette correspondante, payée en totalité par la commune.

En 1989, Argentré a ainsi payé 132 000 F. sous forme d'annuité d'emprunt pour des travaux, essentiellement de voirie réalisés ces dernières années.

2) des opérations sont réalisées, ou des charges de fonctionnement prises en compte par le district, dans ce cas toutes les communes membres contribuent au prorata de leur potentiel fiscal (1)

En 1989, Argentré participe pour 1,33 % des dépenses (Laval 70,38 %) soit :

- 40000 F. en charges de fonctionnement
 - * centre de droit de Laval et de l'I.U.T. (12000 F.)
 - * collèges (18000 F.)
 - * administration du district (10000 F.)

- 27000 F. sous la forme d'annuités d'emprunt pour des investissements correspondant à :

- * des travaux sur les collèges et L.E.P. bâtiment (19000 F.)
- * des études réalisées pour le golf de Laval Changé (600 F.)
- * l'aménagement du centre de la Jaunaie (1100 F.)
- * la construction du CREPS (Centre Régional d'Education Physique et Sportive) (2700 F.)
- * la construction de la Rocade Est (3600 F.)

A propos de la rocade Est dont la mise en service du dernier tronçon vient d'avoir lieu, le coût total (de la route d'Angers à la route de Mayenne) représente une dépense de 74 millions de F.. Le district de Laval participe pour un montant de 8 millions de F.. La moitié de cette somme est prise en charge par les communes les plus importantes du district (Laval, Bonchamp, Changé et St Berthevin), l'autre moitié est répartie entre toutes les communes membres du district. Ainsi la contribution d'Argentré à la construction de la rocade Est est d'environ 53000 F. (4 millions x 1,33 %).

LE SYNDICAT DU PAYS DES 5 RIVIERES

Depuis quelques années, la Région propose des contrats régionaux de développement (C.R.D.) aux communes, à condition qu'elles se regroupent sous forme de syndicat comprenant au minimum un canton.

C'est dans cet optique qu'a été créé en 1986, le syndicat du pays des 5 rivières, il regroupe 19 communes ceinturant Laval (les mêmes que celles incluses dans le district à l'exception de Laval et en y ajoutant Montflours).

Des études ont d'abord été réalisées (subventionnées par la Région) sur le domaine économique, associatif et sportif faisant l'inventaire de la situation actuelle.



En 1988, un contrat a été signé avec la Région (incluant une participation du Département), ce contrat s'achève ce mois-ci, il aura permis le financement d'actions concernant :

- le développement associatif et touristique (panneaux touristiques)
- la création de 20 logements locatifs communaux
- le développement agricole (études préalables au drainage)
- le développement économique (ateliers relais)

La commune d'ARGENTRE a été particulièrement concernée par l'action pour le développement économique, en effet le 3ème atelier relais destiné à la transformation de matière plastique et dont la construction s'achève actuellement à la Carie, est la propriété du syndicat du Pays des 5 Rivières, permettant ainsi de bénéficier d'un meilleur financement de la part de la Région.

Pour ce faire, Argentré a vendu le terrain viabilisé au syndicat, celui-ci le donnant en location sous forme de crédit-bail à l'entreprise. Pendant 5 ans, celle-ci sera exonérée de la taxe professionnelle, qui ensuite, sera partagée entre le syndicat (60 %) et la commune (40 %).

A la fin du crédit-bail, c'est à dire dans 15 ans, l'entreprise deviendra propriétaire de l'atelier et Argentré percevra la totalité de la taxe professionnelle.

Ce type d'opération a déjà été mis en place ailleurs, ainsi le 1er atelier du syndicat a été inauguré à Nuillé/Vicoin le mois dernier, un autre est en cours de réalisation sur Parné.

Ce contrat a permis également d'aider les créateurs ou repreneurs d'entreprises, et de financer la formation à l'installation et à la diversification.

Dès maintenant, un autre contrat est en cours de préparation avec la Région pour les 3 prochaines années, dans lequel au minimum 2/3 des actions devront concerner le développement économique (condition fixée par la Région), le logement locatif et l'agriculture seront aussi concernés.

Ce contrat aura également permis la réalisation d'une étude préalable à la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.), en s'associant avec le canton de Montsûrs (27 communes au total).

Démarrée depuis le 1er Janvier 1990, cette opération va se poursuivre pendant 3 ans, en apportant des aides financières à la réhabilitation de logements privés occupés par leurs propriétaires (sous certaines conditions de ressources) ou mis en location.

La contribution de chaque commune au fonctionnement de ce syndicat est calculée, en fonction du potentiel fiscal et de la population. Elle représente, en 1989, pour Argentré, 12000 F. payé directement par les contribuables, comme pour les syndicats du Bassin de la Jouanne et d'Electrification.

LE SYNDICAT D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT D'ARGENTRE-SUD

Créé il y a plus de 30 ans, le syndicat comprend 8 communes.

En matière d'eau potable, il a pour objet d'en assurer la distribution pour l'ensemble des communes adhérentes ; une bonne partie de cette eau provient du captage de Montroux, le reste est acheté à la ville de Laval.

Dans le domaine de l'assainissement des eaux usées, le syndicat a pour objet la protection de l'environnement en raccordant un maximum d'habitations aux stations d'épuration par des réseaux collectifs.

Ce syndicat est propriétaire de tous les réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées. Quand une commune réalise ces réseaux pour aménager un lotissement, par exemple, ceux-ci sont rétrocédés au syndicat à la fin des travaux.



Depuis 1973, le syndicat a passé un contrat d'affermage avec la S.A.U.R., lui confiant l'exploitation des services de distribution d'eau et de l'assainissement.

Ainsi, le syndicat se charge des travaux neufs (renforcement du réseau d'eau potable, création de nouveaux réseaux d'assainissement...) la S.A.U.R. assurant, à sa charge, l'entretien des installations existantes mises à sa disposition par le syndicat. La S.A.U.R. assure également toute la gestion (vente de l'eau, paiement de la taxe d'assainissement).

En 1989, un abonné ayant consommé 130 m³ (consommation moyenne) a payé 6,40 F. le m³ réparti ainsi :

2,90 F. pour la société fermière

2,75 F. pour le syndicat

0,75 F. de taxes diverses.

Pour la même consommation, la taxe d'assainissement (calculée en fonction de la consommation d'eau) représentait 4 F. le m³ réparti ainsi :

2,05 F. pour la société fermière

1,95 F. pour le syndicat.

Le budget de l'eau potable est équilibré, c'est à dire que la totalité des dépenses de fonctionnement et d'investissement est couverte par la vente de l'eau aux abonnés, les communes n'apportent aucune contribution financière.

En ce qui concerne l'assainissement, une légère participation est demandée aux communes, calculée en fonction du potentiel fiscal et de la population. Pour 1989, Argentré a payé environ 9000 F., perçu, directement auprès des contribuables comme pour les autres syndicats.

Le syndicat d'eau potable fait partie lui-même (comme 7 autres communes) du **syndicat mixte des collectivités rurales utilisatrices de l'eau de la ville de Laval (C.R.U.E.L.)**.

Créé en janvier 1989, à l'occasion des travaux d'extension de l'usine des eaux de Pritz à Laval, ce syndicat a pour objet la représentation des collectivités adhérentes, il assure pour leur compte le financement de la part des travaux leur revenant, et négocie avec la ville de Laval le prix d'achat de l'eau en provenance de l'usine de Pritz.

Ainsi, les communes utilisatrices participent pour 28 % du coût total des travaux d'extension de l'usine estimé à 28 400 000 F. H.T. soit environ 8 000 000 F.

A ce titre, pour 1989, le syndicat d'Argentré a dépensé environ 400 000 F.

LE SYNDICAT DU BASSIN DE LA JOUANNE

Ce syndicat a été créé en 1968 pour étudier et réaliser l'aménagement du bassin, il a pour objet, dans le périmètre du bassin versant d'assurer et de promouvoir toutes les actions utiles et nécessaires à la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique concerné (retenues, élagage des rives, reprofilage).



17 communes adhèrent à ce syndicat depuis Mézangers jusqu'à Entrammes, la contribution de chaque commune est fixée en fonction de son importance, de la superficie d'emprise du cours d'eau et de ses affluents, de la superficie de la commune.



Ainsi en 1989, la participation d'Argentré représentait 110 000 F. (soit 21% des charges totales) payé directement par tous les contribuables d'Argentré avec la taxe d'habitation et le foncier bâti, (voir colonne : "ensemble des syndicats et districts sans fiscalité propre des familles d'impôts").

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION D'ARGENTRE

Le syndicat d'électrification a été constitué en 1926 et comprend 9 communes.

Actuellement ce syndicat a pour objet essentiel l'entretien de l'éclairage public.

La contribution de chaque commune est fixée en fonction du potentiel fiscal, elle représente en 1989 10600 F. pour la commune d'Argentré, payée directement par les contribuables comme pour le syndicat de Bassin de la Jouanne.

Ce syndicat fait partie du syndicat départemental d'électrification, qui prend en charge les travaux d'extension et de renforcement des réseaux électriques.



SYNDICAT ARGENTRE-BONCHAMP POUR LA PRATIQUE DE LA MUSIQUE

Le syndicat, créé en début d'année, a pour objectif de regrouper les moyens permettant la pratique de la musique dans le cadre d'une école de musique unique ; la commune de Louvigné devait initialement participer mais a renoncé au dernier moment.

Ce syndicat regroupe des représentants des 2 municipalités, mais également des membres de l'association des Amis de la musique, qui se chargeait auparavant de la gestion de l'école de musique d'Argentré.

Depuis la rentrée de septembre, 187 élèves sont inscrits à l'école de musique (106 d'Argentré et 81 de Bonchamp) parmi eux 104 jouent d'un instrument (62 d'Argentré et 42 de Bonchamp).

Pour cette année, les charges représentent environ 400 000 F., les familles participent pour environ 164 000 F., le département apporte une subvention de 12 000 F., le reste soit 224 000 F. est à la charge des 2 communes.

La répartition de cette charge est calculée en fonction du potentiel fiscal et du nombre d'élèves pour les cours collectifs, en fonction uniquement du nombre d'élèves pour les cours individuels, cela représente une dépense totale de 123 000 F. pour Argentré.



POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE
ET RESTRUCTURATION DU CENTRE BOURG
 (Etat d'avancement du dossier)

En 1989, la première étude de faisabilité sur le projet d'Espace Commercial a démontré qu'il est nécessaire de "faire cadrer" les ambitions avec les besoins réels et immédiats de la Commune, tant sur l'aspect commercial que sur le plan purement financier ; ce jugement étant porté en fonction de l'évolution probable de la Commune à court et moyen terme.

Il fallait donc chercher d'autres solutions et tout naturellement les idées se sont orientées vers le Centre Bourg. Une étude subventionnée pour moitié par la Région, a été commandée à la société G.M.R., avec pour mission de proposer une stratégie d'aménagement global.

Le 24 Septembre, la société G.M.R. a remis son rapport à la commission constituée de membres du Conseil Municipal et de représentants des artisans, commerçants et professions libérales.

Outre un certain nombre d'éléments statistiques résultant de l'analyse démographique et économique, l'accent a été mis sur la détermination d'objectifs avec les moyens à mettre en oeuvre pour les atteindre.

Le 10 Octobre, les membres de la commission ont travaillé et discuté sur cette question, il en est ressorti un choix de 5 objectifs majeurs :

- 1/ **Identité affirmée par une réelle image de chef-lieu de canton.**
- 2/ Essayer de **conserver les jeunes** en distinguant 2 catégories :
 - les scolaires et étudiants
 - la population active jeune
- 3/ **Revitaliser le centre bourg**, notamment par rapport à l'aspect "**commercial**".
- 4/ Faire d'ARGENTRE un village "**vert**" de qualité.
- 5/ Ne pas oublier la clef nécessaire à la réussite des projets, le **développement économique**, en maintenant l'effort engagé.

Pour atteindre ces 5 objectifs, un certain nombre de moyens ont été avancés tout en précisant que leur énumération n'est surtout pas exhaustive. C'est ainsi qu'en reprenant la numérotation de 1 à 5 affectée aux objectifs, les idées suivantes ont été lancées :

1/ L'implantation de la Gendarmerie à l'entrée d'ARGENTRE, route de LAVAL et le transfert de la Mairie au centre bourg, en aménageant le Presbytère, contribueraient à l'affirmation de chef-lieu de canton.

2/ Pour les 2 catégories de jeunes définies précédemment, la réflexion pourrait être menée ainsi :

- développement de la base de loisirs et création d'une Maison des Jeunes. Ceux-ci resteront ou reviendront, d'autant plus, vivre à ARGENTRE qu'ils s'y seront plus à 15 ans.

- création de logements locatifs pour la population active jeune. Cela se justifierait également par le développement de la Zone d'Activités de la Carie.

3/ Une utilisation rationnelle du terrain du presbytère devrait permettre l'implantation de la superette tant attendue, notamment par les "anciens", en améliorant la Place de l'Eglise.

Cette ouverture vers le sud aurait également l'avantage "d'aérer" toute cette partie du bourg.

En outre, l'OPAH pourrait permettre des opérations mixtes commerces-logements notamment par rapport à l'implantation d'une Maison Médicale.

4/ La création de lotissements-parcs pourrait contribuer à conserver l'esprit de village "vert" à condition que la notion de qualité ne soit pas oubliée.

5/ Seul le développement économique nous permettra de nous doter de moyens financiers pour réaliser ces objectifs.

C'est pourquoi, il est nécessaire de persévérer dans la recherche du développement économique, notamment à travers la réussite de la Z.A. de la Carie.

ARGENTRE a un rôle à jouer, notamment en matière de sous-traitance industrielle, tant par rapport à l'agglomération lavalloise (projet de Z.I. de 30 hectares à LOUVERNE) que par rapport à la zone d'industries et de services de 40 hectares à VAIGES.

Le 10 Octobre, la commission a jeté les bases d'une politique de développement de la Commune ; et cette politique ne sera crédible qu'à partir du moment où elle sera réaliste, c'est à dire en ajustant l'ambition à la maîtrise des ressources financières, et cela ne sera pas le plus facile.

Il faudra rapidement déterminer des priorités, l'extension de la Place de l'Eglise vers le sud et le positionnement de la Gendarmerie présentent déjà un caractère d'urgence certain.

En conséquence, le 7 Novembre, il a été demandé au bureau d'études G.M.R. de proposer différentes possibilités d'implantation de la supérette et de la Gendarmerie.

Le 10 Décembre, ces propositions sont présentées à la commission.

En ce qui concerne la Gendarmerie, son implantation dans un ensemble pavillonnaire, tout en respectant les contraintes foncières, fait l'unanimité. Toutefois, sa situation en recul de 40 mètres par rapport à la route de LAVAL, en appui sur la haie existante, devra être compensée par une entrée attractive à base de "végétal" ou de mobilier urbain.

Par contre, le plan d'organisation de la Place de l'Eglise a été beaucoup plus discuté. Trois aspects majeurs définissent la proposition :

- Zone piétonne dans le périmètre délimité par le Crédit Mutuel, la boulangerie Meslet, l'entrée de l'église et le presbytère.

- Création d'un parking à l'ouest de la rue Froide, en dessous de la bascule.

- Implantation de la supérette à l'ouest du presbytère, perpendiculairement à celui-ci, les parkings étant situés parallèlement à la voie communale n° 139 de Montroux.

Réunis le 20 décembre, les membres de la commission ont réfléchi sur la proposition et un certain nombre de critiques ont été formulées à propos de l'implantation de la supérette :

- extension difficile, sinon impossible

- coût de construction élevé
- espace "Mairie" (presbytère) non privilégié
- quel emplacement pour la Maison Médicale ?

Il a été demandé au bureau d'étude G.M.R. de présenter un nouveau plan d'organisation tenant compte d'une implantation de la supérette entre le presbytère et la rue Froide, à peu près au niveau de la rue de Ballée en s'appuyant sur les arguments suivants :

- c'est l'endroit où la dénivellation est la moins forte
- extension possible
- coût de construction raisonnable
- l'inconvénient de la vue d'une "barre" trop importante depuis le terrain situé au-dessous de la rue du Bourg, est tempéré par la présence d'un mur de soutènement en partie inférieure, mur qu'il conviendra de conserver.
- la future Mairie garde son espace privilégié.
- possibilité de réaliser rapidement la construction puisqu'aucun bâtiment n'est à démolir dans l'immédiat.

Dans l'immédiat, en ce qui concerne la Maison Médicale, il serait opportun de l'implanter à proximité de la supérette, côté rue Froide, entre la Place de l'Eglise et la rue de Ballée. Ce pourrait être, dans le cadre d'une opération mixte, locaux médicaux au rez-de-chaussée et logements à l'étage.

La "balle" est maintenant dans le camp du bureau d'études qui doit "revoir sa copie" pour présenter un schéma de fonctionnement en tenant compte des critiques et des propositions de la commission.

Conclusion :

Depuis Septembre, le dossier avance dans la concertation et il est fort probable qu'une solution définitive soit trouvée et retenue dans les prochains mois pour aboutir à une concrétisation avant la fin de l'année.

Nombre d'exploitations en 1970 : 122, en 1980 : 96, en 1990 : 76

Surface utile agricole en 1970 : 3298 ha et en 1990 : 3263 ha.

Pyramide d'âge des chefs d'exploitation

25 ans	1
26 à 30 ans	4
31 à 35 ans	8
36 à 40 ans	13
41 à 45 ans	8
46 à 50 ans	7
51 à 55 ans	16
56 à 60 ans	11
61 à 65 ans	4
66 à 70 ans	1
+ 70 ans	1
+ 80 ans	2

76

14 jeunes exploitants qui ont moins de dix ans d'installation.

Tissu de production :

Sur la commune d'Argentré, la production d'origine animale était jusqu'à ce jour la plus importante, avec environ 4200 animaux, surtout marquée par les vaches laitières et une production de viande bovine principalement traditionnelle et aussi quelques moutons et un élevage de chevaux percherons. Des chevaux de selle entraînés par quelques éleveurs argentréens fournissent la preuve de leurs efforts sur tous les hippodromes de l'Ouest et parisiens.

Une production végétale marquée par le blé, le maïs, les pois, le tournesol et le reste en prairie permanente.

Nous devons noter aussi les activités liées à l'agriculture :

- 2 entreprises de négoce grains engrais, produits du sol et aliments du bétail
 - vétérinaire
 - entrepreneur de travaux agricoles,
- travaillant en direct avec l'agriculture et tous les commerçants et artisans en relation avec le milieu agricole.

Compte tenu des problèmes actuels et de l'évolution constatée ci-dessus, nous concluons en nous posant trois questions :

- Combien d'agriculteurs en l'an 2000 ?
- Combien d'hectares en friche ?
- Combien de jeunes pourront s'installer ?

G.A.T.T. ???

Sans vouloir prendre position sur les tenants et les aboutissants des grandes manœuvres mondiales en ce qui concerne l'agriculture, il semble nécessaire de préciser le rôle du G.A.T.T., 4 lettres qui restent mystérieuses pour bon nombre d'entre nous.

L'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, en général désigné par le sigle anglais G.A.T.T. (Général Agreement on Trade and Tariffs) est à la fois un traité commercial multilatéral et un organisme international qui chapeaute diverses négociations. Actuellement, c'est le seul traité international énonçant des règles commerciales acceptées par les pays assurant la majeure partie du commerce mondial. Le G.A.T.T. compte 100 pays qui couvrent 90 % des échanges internationaux.

Le siège du G.A.T.T. est à GENEVE. Cette organisation est habilitée à organiser régulièrement des négociations multilatérales (baptisées "Rounds") qui peuvent durer plusieurs années. En 1986, le huitième "Round" a été lancé à PUNTA DEL ESTE d'où son nom d'URUGUAY ROUND. Les négociations portent sur 15 domaines.

Le traité, quant à lui, comporte trois principes fondamentaux :

1/ Non discrimination commerciale

Chaque pays du G.A.T.T. doit accorder aux autres membres les concessions commerciales dont bénéficie son fournisseur le plus privilégié (clause de la nation la plus favorisée).

2/ Réciprocité

Toute concession tarifaire doit être compensée par des concessions réciproques de la part des pays qui en bénéficient.

3/ Interdiction des quotas d'importation

Ce troisième principe est parfois détourné par des accords d'auto-limitation.

Dans ce jeu complexe à l'échelle planétaire, l'agriculture bénéficie de nombreuses dérogations. C'est pourquoi l'URUGUAY ROUND isole le problème agricole et se fixe les objectifs de libéralisation des échanges internationaux qui font l'objet des négociations actuelles.

Sur ce terrain agricole, l'affrontement se réduit à 3 groupes de pays :

- les 12 pays de la C.E.E. en principe attachés à la Politique Agricole Commune
- les U.S.A. qui réclament le démantèlement rapide des subventions
- le groupe de CAIRNS (nom d'une ville australienne) qui associe 13 pays dont l'Argentine, l'Australie et le Canada.

L'agriculture française est très concernée par le G.A.T.T. car elle est très tournée vers l'extérieur. Ses grands produits de base comme le blé, concurrencent directement les exportations américaines. Au moins un agriculteur sur quatre travaille actuellement directement ou indirectement pour l'exportation de produits agro-alimentaires dont la valeur totale est de l'ordre de 170 milliards de francs.

LE CENTRE MEDICO SOCIAL D'ARGENTRE

Il dépend de la D.S.D.A.S.S. (Direction des Services Départementaux de l'Action Sociale et Sanitaire) et ses locaux se situent dans le bâtiment de la mairie : 32, rue du Maine.

- Mme FLEURY assure l'accueil téléphonique et le secrétariat.
- Mr. LEMAITRE, assistant social, s'occupe du canton de MONTSURS.
- Mme BLOTTIERE est chargée des communes de : ARGENTRE, LOUVERNE, MONTFLOURS, CHALONS DU MAINE.
- Mme HAMELIN, qui remplace Mme BOURDIN depuis novembre, est responsable des 5 autres communes de notre canton : BONCHAMP, FORCE, LOUVIGNE, PARNE, LA CHAPELLE ANTHENAISE.
- Mme SAULOU et Mme CARRERIC, puéricultrices, interviennent sur le canton.

Dans le cadre de la P.M.I. (Protection Maternelle Infantile)

Le Centre exerce une action préventive pour le suivi des grossesses en envoyant un courrier à chaque femme concernée. Puis une visite post-natale pour le 1er bébé est effectuée dans chaque foyer (tous les avis de naissances étant communiqués au Centre).

Les assistants sociaux reçoivent aussi les demandes d'agrément des assistantes maternelles agréées (nourrices) qui sont renouvelables tous les ans. Sur Argentré, il y a environ 30 assistantes maternelles agréées, c'est à dire, suivies par le Centre social qui peut ainsi guider les parents dans leur choix.

Enfin sur Argentré, quelques "familles d'accueil" pour l'Aide Sociale à l'enfance sont en lien avec Mme BLOTTIERE.

Le R.M.I. (Revenu Minimal d'Insertion)

Peu de personnes sont concernées dans notre commune par le R.M.I., mais par contre, il y a plusieurs contrats-solidarité.

La banque alimentaire qui se situe à LAVAL, 5, rue des Lices, distribue des colis chaque semaine pendant l'hiver dans les communes de la périphérie. Elle travaille en coordination avec le canton d'ARGENTRE.

VOS SAPEURS-POMPIERS

LEUR DEFINITION : c'est une unité opérationnelle, spécialement chargée des secours et de la protection tant contre les incendies que contre les périls ou accidents de toute nature menaçant la sécurité publique.

Pour accomplir sa mission le corps de sapeurs-pompiers d'Argentré est formé de vingt personnes volontaires faisant le maximum dans la mesure de leur disponibilité.

Le corps se compose de : 1 lieutenant chef de corps, 1 adjudant, 1 sergent, 1 caporal et 16 sapeurs dont 1 médecin.

Il dispose de : 1 camion citerne d'incendie (3500 l d'eau),
1 fourgon d'incendie pour le transport du personnel
du matériel,

- 1 motopompe remorquable (60 m³/h),
- 1 ambulance normalisée (VSAB),
- 1 voiture légère de liaison,
- 3 postes radio et 7 bips.



Il intervient environ 150 fois par an pour :

- des feux de fermes, pavillons, broussailles, cheminées, voitures etc...
- des accidents ou des malades,
- des inondations ou autres dégâts suite aux tempêtes,
- des vidages de puits lorsqu'ils sont pollués,
- des destructions de nids d'insectes,
- de nombreuses sorties diverses.

La mission des sapeurs-pompiers est très variée et imprévue ; c'est pourquoi chacun est tenu de participer aux manoeuvres mensuelles, ainsi qu'aux divers stages de formation de lutte contre l'incendie et de secourisme.

Les sapeurs-pompiers ont aussi leur amicale qui a pour ressource principale le produit de la distribution annuelle de calendriers.

Les sapeurs-pompiers c'est aussi une équipe de sportifs qui défend les couleurs locales, tant au niveau départemental que national.

Les sports pratiqués sont : l'athlétisme, le cross, le vélo, la natation et le football.

Enfin pour être sapeur-pompier, il faut être motivé, volontaire, disponible, avoir une bonne santé et toujours envie de progresser. De plus, il est préférable d'habiter à proximité du bourg d'Argentré.

Puisse cet article permettre de trouver des vocations parmi les lecteurs.

J.C.C.

AMENAGEMENT DES HORAIRES A L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

Afin de solutionner le problème de l'inter-classe du midi par rapport à l'état d'énervement dans lequel se trouvent la plupart des enfants qui prennent leurs repas à la cantine, état dû à la période trop longue après le repas, il a été proposé aux parents d'élèves de raccourcir l'inter-classe.

Un sondage a été effectué auprès de ces parents. Le résultat fait apparaître une majorité de réponses (60 %) favorables à une reprise de la classe à 13 H.30.

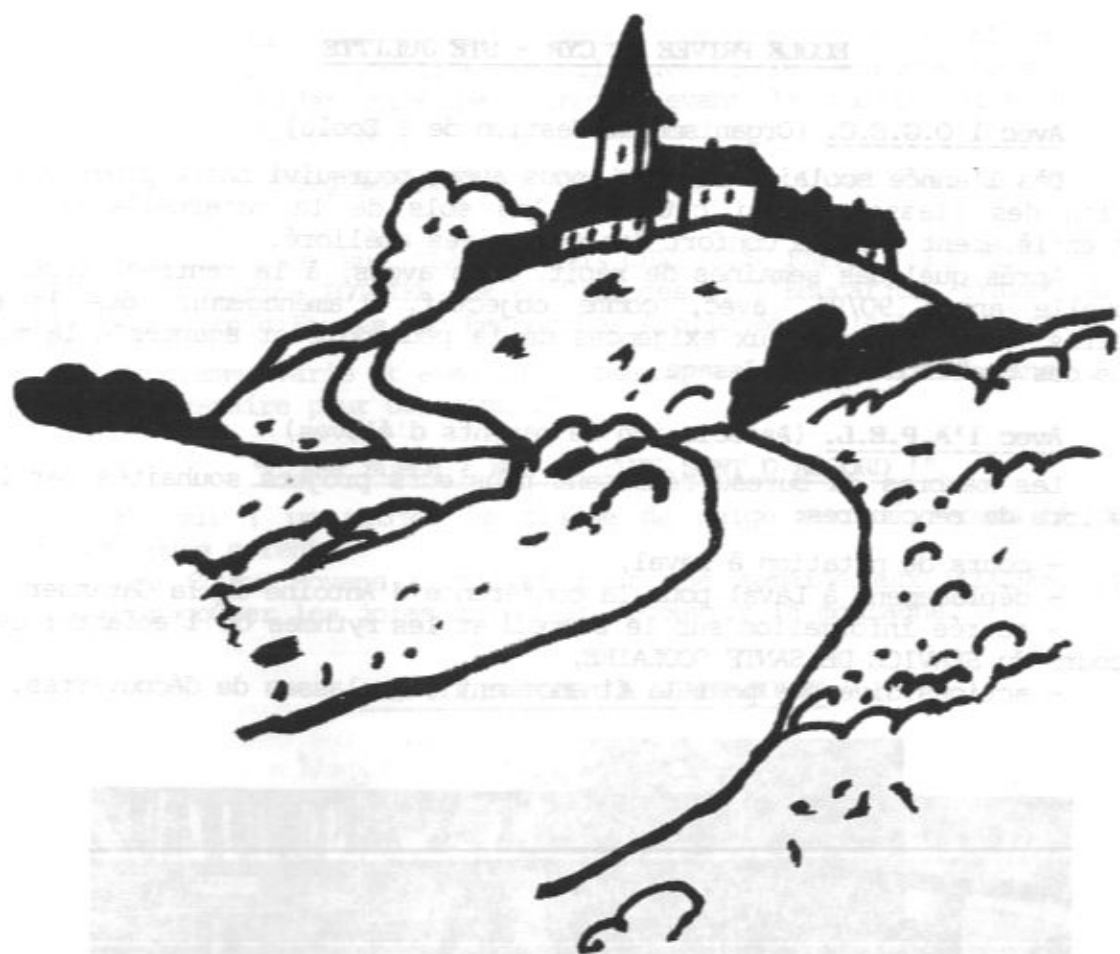
Par conséquent, compte tenu de ce sondage et après avis du Conseil d'Ecole, il a été demandé à M. l'Inspecteur d'Académie l'autorisation de modifier, à compter du 28 Janvier, les horaires de l'après-midi de la façon suivante :

ancien horaire : 14 H. - 17 H.
nouvel horaire : 13 H.30 - 16 H.30

Pour les parents qui ne pourraient pas reprendre leurs enfants à 16 H.30 d'une part, et pour les enfants qui prennent le car d'autre part, une période de détente surveillée sera mise en place jusqu'à 17 H.

Parallèlement à ce changement d'horaire, une étude surveillée sera mise en place de 17 H. à 18 H. dans les 2 écoles (étude payante).

Il est important de rappeler que l'étude peut être considérée comme une solution à certains problèmes, mais ne doit pas décharger les parents de leur responsabilité éducative.



LA
VIE
DES

ASSOCIATIONS

ECOLE PRIVEE ST CYR - STE JULITTE

Avec l'O.G.E.C. (Organisme de Gestion de l'Ecole)

Dès l'année scolaire achevée, nous avons poursuivi notre programme de rénovation des classes. Ainsi cet été, les sols de la maternelle ont été refaits entièrement ; et le confort des sanitaires amélioré.

Après quelques semaines de répit, nous avons, à la rentrée, organisé la nouvelle année 90/91, avec, comme objectif, l'aménagement des locaux nécessaires pour répondre aux exigences de la pédagogie et adaptés à la mise en place des cycles d'apprentissage.

Avec l'A.P.E.L. (Association de parents d'élèves)

Les membres du bureau réalisent plusieurs projets souhaités par les parents lors de rencontres :

- cours de natation à Laval,
- déplacement à Laval pour la conférence d'Antoine de la Garanderie,
- soirée information sur le sommeil et les rythmes de l'enfant ; avec le concours du SERVICE DE SANTE SCOLAIRE,
- actions diverses pour le financement des classes de découvertes.



Avec l'EQUIPE ENSEIGNANTE

"DONNER A TOUS LES ENFANTS LE GOUT DE LIRE"

C'est un des projets retenus par l'équipe enseignante pour cette année scolaire. Aussi, diverses actions sont menées pour atteindre cet objectif

- privilégier les temps de lecture en classe (bibliothèque),
- rechercher des livres (don ou prêt) pour enrichir celle-ci,

- exposition de livres pendant 2 semaines avec la collaboration de libraires de Laval : exposition-conseil ouverte aux enfants mais aussi aux parents pour les aider dans leur choix devant la multiplicité des livres proposés dans les commerces,

- visites programmées à la bibliothèque de Laval avec le concours des bibliothécaires,

- conférence sur "LA LECTURE CHEZ LES ENFANTS ET LE ROLE DE LA FAMILLE", par Béatrice POTTIER, Dr en Sciences de l'Education, travaillant pour le CEREAL - Centre d'Etudes, de Recherches Appliquées à la Langue française-.

Programme varié et avec cela, beaucoup de motivation ! dans l'espoir du "déclic nécessaire pour certains !"

"C'EST SUPER ! NOS PARENTS SONT D'ACCORD !"

Eh oui ! un projet de classe de neige est né, souhaité par les enfants et leurs parents.

Les Cours Moyens partiront pour une semaine aux HOUCHES, près de Chamonix pour goûter les joies du ski et découvrir la montagne.

"UN COLIS POUR LA GUADELOUPE"



A la Maternelle, la correspondance avec les enfants de la Guadeloupe continue.

Les échanges permettent aux enfants de découvrir les différences de climat, d'habitudes, d'alimentation existant entre les deux départements.

Ils ont donc envoyé :

- des recettes de gâteaux,
- des noix avec des images de fruits et légumes,
- des photos d'habitations,
- des travaux manuels sur les saisons,
- des images de vêtements.

Ajoutons à cela, une découverte des mélodies antillaises : premiers pas vers une initiation à la culture musicale.

Echanges riches qui permettent aux enfants de s'accepter différents et de créer une amitié entre les deux écoles.

Les membres des bureaux O.G.E.C. et A.P.E.L.; ainsi que l'EQUIPE ENSEIGNANTE, vous souhaitent une très bonne année 1991.

CLUB DU 3EME AGE

Si l'été 90 reste pour tous "l'été de la grande sécheresse", même pour nous qui en avons vu d'autres, il n'a pas ralenti nos activités. Il faisait bon, à l'ombre de la charmille, pour jouer aux boules... La promenade de Juillet nous a conduits à la Chapelle Ste Rita, avec retour par la rive de Jouanne, toute fraîche. En Août nous avons apprécié les chemins ombragés de Mont Roux, de la Croix Maugé, de la Place. Septembre nous a fait connaître le quartier de Montaigu : la ferme, les carrières, le château et son environnement, les beaux arbres de l'allée vers la "nationale".



Pour clore la saison, un car nous a emmenés au bois de l'Huisserie : belle promenade-découverte, très appréciée.

Si le voyage au Golfe du Morbihan fut copieusement arrosé, la journée du Perche nous a enchantés par son originalité et c'est aux Herbiers, en Vendée

que nous avons fait connaissance avec Linda de Suza.

Nos journées de pêche n'ont pas été très fructueuses mais la bonne humeur a remplacé les poissons.

Très émus, nous avons accompagné Edouard et Madeleine LONGUEVRE pour leurs noces de diamant.

Rêvons déjà à 1991. L'assemblée générale du 10 Janvier nous aura donné l'occasion d'accueillir de nouveaux retraités et de parler du programme de l'année. En plus des activités habituelles, nous participerons avec d'autres et en relation avec la Municipalité, à l'élaboration de "l'Histoire d'Argentré".

Le temps passe... passe... peut-être allons-nous changer de rue...

Bonne année à tous et à bientôt.

La Secrétaire.

UNION ARTISANS COMMERÇANTS ARGENTRE

Lors de sa dernière réunion l'association a mis en place un nouveau bureau qui, avec l'ancienne équipe a élaboré une nouvelle stratégie.

Après cinq années d'activités, l'Union commerciale s'ouvre aux professions libérales et aux industriels d'Argentré.

Ce changement entraîne la modification des statuts et par delà même, du sigle U.A.C.A..

Un groupe de travail se penche actuellement sur cette nouvelle identité.

Dans le même temps, des commissions travaillent avec les différents partenaires afin de mieux faire connaître et apprécier ARGENTRE.

L'Union commerciale restera fidèle aux grandes manifestations qui ont animé notre joli bourg d'ARGENTRE ces cinq dernières années :

- Foires-expo,
- Semaines commerciales,
- Courses cyclistes,
- Opérations Noël,
- Soirées.

Pour cette année 90-91, notre équipe animation organisera les festivités suivantes :

- Opération Noël
- En Mars : soirée (thème non défini)
- En Avril : semaine commerciale
- En Juin : foire-expo
- En Octobre : soirée (thème non défini).

Le Président,
Yannick LESAGE

L'AMICALE LAÏQUE

Les différentes manifestations organisées par l'Amicale en 1990 :

- Concours de belote,
- Soirée cabaret,
- Bal disco,
- Fête de plein air,
- Concours de pétanque,
- Fête de Noël.

Nos participations en 1990 :

- Fonctionnement des classes (achat de petites fournitures),
- Classes de mer,
- Classes de ville,
- Voyage à Chinon,
- Journées J.M.F.,
- Spectacles,
- Achat de livres,
- Noël de la Maternelle.



Les différentes manifestations organisées par l'Amicale Laïque au cours de l'année 90, avec plus ou moins de bonheur (orchestre capricieux de la soirée cabaret, le "bide" de la soirée disco, la pluie de la fête de plein air), permettront toutefois de dégager un bénéfice conséquent.

L'ensemble des membres de l'Amicale Laïque a donc décidé, plutôt que de participer financièrement à des manifestations ponctuelles, de remettre une partie des bénéfices dégagés sous forme d'enveloppe, que les enseignants gèreront eux-mêmes.

De cette façon, les enseignants pourront envisager la réalisation de projets à plus ou moins long terme.

D'autre part, l'Amicale Laïque souhaite de plus en plus s'ouvrir sur l'extérieur et ne plus être uniquement l'Amicale des parents d'élèves des écoles publiques. C'est pourquoi l'année 1991, nous envisageons quelques manifestations à grande échelle.

Pour cela, il est impératif que de nouveaux membres viennent nous rejoindre, afin que la longue pratique bénévole de certains membres ne leur devienne pas pesante.

L'Amicale c'est aussi des réunions dans une chaude ambiance, du travail dans la bonne humeur, avec un seul but : donner un maximum aux enfants à qui nous souhaitons une bonne année scolaire.

Le Président

COMICE AGRICOLE DU CANTON D'ARGENTRE

Comme de coutume, le Comice Agricole du canton d'Argentré s'est déroulé le samedi 21 Juillet 1990 sous l'ombre des platanes de l'allée d'Hauterive.

Il a connu son succès habituel et ce, malgré la sécheresse qui à cette date était déjà très prononcée et redoutée de tous les éleveurs de sélection. 176 animaux ont fait l'objet de l'appréciation des jurys, 156 de race bovine et 20 équidés.

Tous ces animaux ont été présentés par 23 éleveurs du canton.

Deux éleveurs argentréens ont été particulièrement remarqués :

1/ M. et Mme RONDEAU Albert du Domaine
éleveurs Maine Anjou dit "Elevage de Souche à l'UPRA" qui remportent le prix d'ensemble.

Classé également 2ème prix d'ensemble au concours départemental à Evron en Septembre 1990.

Et 1er prix ex-aequo au concours de bonne tenue de ferme, section grande exploitation de plus de 20 ha.



9/ Mr et Mme MARTEAU André la Trénaillère
présentant 4 juments et 2 poulains de l'année.
Ce qui leur a valu de remporter le prix de Championnat et le prix d'ensemble.

Nos compliments à ces éleveurs qui représentent l'élevage de marque du Département.

ASSOCIATION DES AMIS DE LA MUSIQUE

Le relais est passé.

Après avoir géré pendant deux ans l'école de musique, "l'association des Amis de la musique" l'a "remise" entre les mains du S.I.V.U. (Syndicat Inter communal à Vocation Unique) qui prend en charge les finances et l'administration de cette école.

Constitués maintenant en association inter communale nous entendons bien jouer notre rôle, de partenaire auprès du SIVU, d'animation de l'école, d'organisation de concerts, de gestion de prêts d'instruments, de rencontres entre musiciens, et d'être un lieu d'expression pour les jeunes, et bien d'autres idées que nous aurons avec nos amis de Bonchamp.

Dans l'immédiat, nous avons besoin de musiciens et de chanteuses et chanteurs. Pour grossir le groupe chorale, il suffit de venir le mardi à 20 h à la mairie d'Argentré.

Pour l'orchestre d'harmonie, nous accueillons tous les musiciens pratiquant d'un instrument : les répétitions se font le vendredi à 20 h 30 à la mairie d'Argentré.



L'école en chiffres

C'est 187 élèves : 106 d'ARGENTRE

81 de BONCHAMP

C'est 12 instruments enseignés, dont deux nouveaux à la rentrée : l'accordéon et l'orgue.

Quelques tarifs : chant chorale 150 F. par trimestre

formation musicale

+ instrument

345 F. par trimestre

Pour tous renseignements une permanence du directeur Monsieur Didier COUSIN est assurée le vendredi de 16 h 30 à 17 h à la mairie d'ARGENTRE.

COMITE DE JUMELAGE ARGENTRE-LOUVIGNE-BABENHAUSEN

A la suite de la réunion du 10 Mai 90 à Argentré, un Comité de Jumelage s'est créé avec ses statuts et son bureau.

Ce jumelage devrait permettre d'effectuer des échanges culturels, sportifs... comme cela se pratique avec succès dans un certain nombre de communes.

Le bureau s'est réuni à plusieurs reprises afin de faire avancer ce projet.

Pour l'instant :

Le Maire de Babenhausen a été informé des démarches effectuées dans nos deux communes.

Des commissions ont pris des contacts avec des communes déjà jumelées afin de profiter de leur expérience.

Il serait souhaitable que toutes les personnes intéressées par le jumelage adhèrent au comité.

Des cartes de membres sont à votre disposition dans les mairies d'Argentré et de Louvigné, ainsi que chez les membres du bureau dont les noms suivent.

Que vous ayez ou non assisté aux réunions précédentes, vous êtes conviés à l'assemblée générale le 28 Janvier à la Mairie d'ARGENTRE à 20 h 30.

ARGENTRE

Mmes GOHIER I.
FONTAINE D.
LONGUEVRE M.
DY G.

Mrs DESCOTTES M.
LEFORT C.
DUCHENE J-L.
PICHOT G.
FOUGERE R.
LEUDIERE P.
ROBINET G.
RENARD F.

LOUVIGNE

Mme GUELLAEN Y.

Mrs LAPIERRE Y.
LELOUP S.
COQUELIN J-C.
COUTARD M.
BARDOU A.

ANIMATION ARGENTRÉ

Les 13 et 14 Juillet 1990, pour la modique somme de vingt francs, l'association Animation Argentré vous a offert un Tour du Monde en 80 Jours. Jamais agence de voyage n'aurait pu faire mieux. Pendant 1 h 30, le public venu plus nombreux que les années précédentes a suivi le périple de nos deux héros à travers le monde.

Que de scènes hautes en couleurs, agrémentées de moments cocasses et quelquefois semi-tragiques, mais grâce au flegme tout britannique de Mister Foog et à la débrouillardise bien française de Passepartout, le pari engagé se soldera par un succès total.

Encore une fois, l'association Animation Argentré, grâce au concours de tous a su démontrer que vouloir c'est pouvoir.

Argentréennes, Argentréens, soyez fiers du succès remporté.

A tous un grand merci.

15 Juillet 1990, 1 heure du matin, les projecteurs s'éteignent, et le ciel s'embrase du magnifique feu d'artifice. Mais déjà dans l'ombre certains parlent du spectacle de 1991, car ne l'oublions pas, huit mois sont nécessaires pour l'élaboration d'un spectacle de ce genre : depuis le scénario jusqu'à la mise en scène sur le terrain.

Huit mois de travail, mais pour les membres de l'association Animation Argentré, la tâche est rude et parfois l'ardeur et le courage faiblissent.

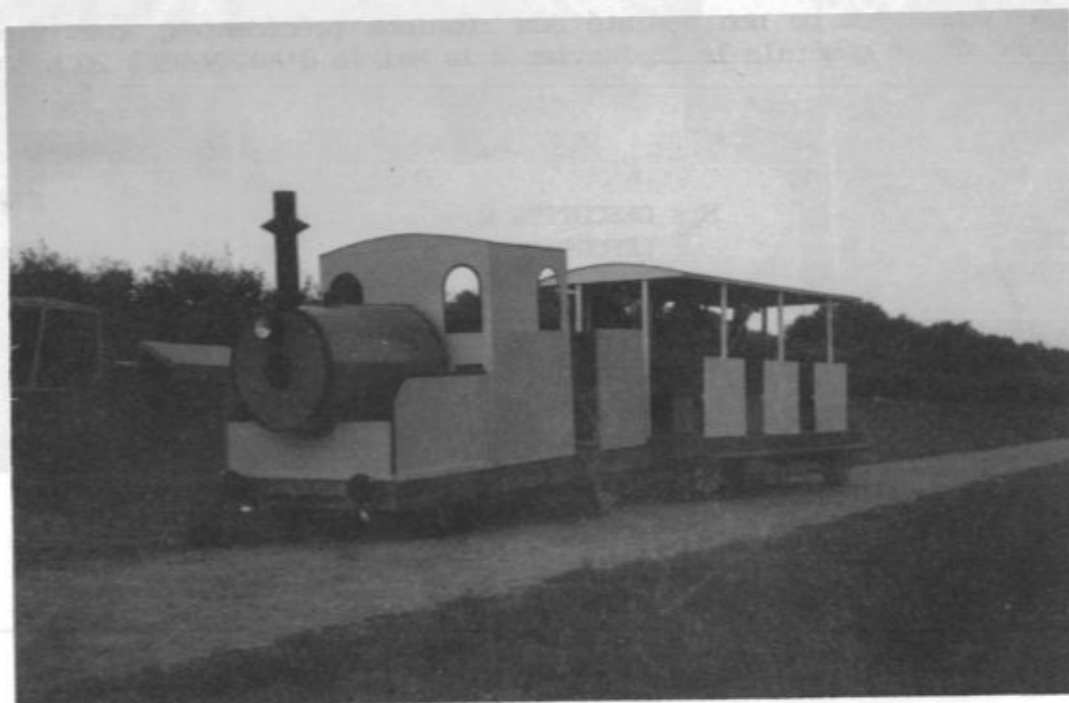
Voilà pourquoi, par l'intermédiaire du bulletin municipal, nous vous lançons un appel, venez nous rejoindre, cela permettra de mieux distribuer les tâches et d'alléger le travail de certains.

Si les spectacles de 1988, 1989 et 1990 vous ont plus, si vous désirez que 1991 voit l'éclosion d'un spectacle encore plus beau, n'hésitez pas.

Contactez nous, vous serez les bienvenus.

Pour conclure, l'association Animation Argentré vous souhaite une bonne année 1991 .

J. LECOMPTE



CYCLOS SPORT ARGENTRE

Pourquoi la création du club CYCLOS SPORT ARGENTRE ?

Il était nécessaire, dans une commune aussi dynamique qu'Argentré de pouvoir rassembler des personnes passionnées de vélo dans un même club.

Simplement dans un élan sportif, pratiquer leur sport favori afin de grouper des gens de tous les horizons pour une meilleure santé par l'effort. En effet, le vélo dans sa pratique tend à souder les gens dans un bel élan d'égalité et cela est très important ; bien entendu des règles de sécurité sont appliquées et après un bilan de santé effectué par son médecin traitant il est délivré une licence UFOLEP.

Il faut également que votre bicyclette ou alors votre vélo de course soit parfaitement entretenu ; il y va de la sécurité de tous dans un bien être évident sur nos charmantes routes mayennaises.

En tenant compte des possibilités physiques de chacun, il est programmé deux parcours le samedi après-midi dès 14 heures et deux autres plus longs le dimanche matin dès 9 heures. Ces deux horaires sont ceux de la période d'hiver et seront modifiés au printemps. Ces informations sont affichées au panneau fermé à clef, apposé contre le mur du presbytère.

Il faut également respecter le code de la route mais dans l'ensemble la pratique du vélo impose peu de contraintes et procure beaucoup de plaisir.

Les personnes intéressées des communes environnantes sont cordialement invitées à se joindre à nous dans ce sympathique club.

Les licences sont de 100,00 F. par adulte et de 50,00 F. par enfant. Une assurance supplémentaire est possible pour les personnes et le matériel.

Une bonne quarantaine de personnes ont répondu présentes et c'est de bonne augure.

A tous bienvenue pour la saison 1990-1991 et bonne route ...

Le Président du C.S.A.

Philippe BATAILLE



U.S. ARGENTRE

SECTION TENNIS DE TABLE

Depuis 1976, date du "réveil" de la section, le tennis de table n'a cessé de se développer pour se trouver, cette saison, avec 32 licenciés, en très bonne position au niveau départemental.



A la fin des matches "aller", les résultats sportifs sont prometteurs :

Départementale 3 : l'équipe "fanion" est invaincue depuis 2 ans. Il faut rappeler que la saison dernière, elle a magistralement remporté les inter-groupes et s'est brillamment comportée en Coupe de la Mayenne.

Départementale 4 : l'équipe réalise jusqu'à présent un bon championnat.

Départementale 5 : l'équipe A est en tête de son groupe avec 6 matches sans défaite et l'équipe B est à la 3ème place de son groupe.

Objectifs de la saison :

- 1) Montée en D2 de l'équipe 1
- 2) Avoir une seconde équipe en D4
- 3) Gagner les inter-groupes
- 4) Réussir un bon parcours en Coupe de la Mayenne.

Le problème qui se pose pour la section est celui des locaux. La salle polyvalente ne permet plus de jouer toutes les rencontres à Argentré, certains matches à domicile se disputent chez l'adversaire.

Il nous faut gérer la progression de nos adhérents et permettre une cohabitation harmonieuse entre la comptétition et le loisir. Néanmoins, il faut noter que depuis 1976, il règne une ambiance formidable.

Composition du bureau :

Président	Marcel DAVOUST
Secrétaire	J.-Yves THOMAS
Trésorier	Philippe PROUST

SECTION VOLLEY-BALL

La saison 90-91 a débuté en octobre pour les adultes et en novembre pour 2 équipes de jeunes.

44 licenciés cette année : l'effectif global est stable mais on peut noter une augmentation du nombre de jeunes (24).

cet effectif a permis d'engager 5 équipes en championnat départemental.

Commençons par les femmes pour détailler cet effectif. L'équipe senior, composée de 8 éléments, évolue en 2ème division départementale, considérant que 3 joueuses débutent dans le volley-ball, les résultats obtenus sont très positifs : 4 victoires sur 5 rencontres. Cette équipe détient actuellement la **première** place.

L'ambiance est excellente au sein de ce groupe entraîné et managé par Yves ROGER.

D'autres représentantes de la gent féminine évoluent en championnat minime. Alain MARTIN, qui a pris en charge cette équipe composée de 9 éléments, obtient de très bons résultats : 2 matches joués, 2 gagnés sur le score sans appel de 3 sets à 0. Il est évident que c'est le début de saison mais cette équipe devrait apporter beaucoup de satisfaction et pourquoi pas figurer aux premières places à la fin du championnat.

Passons maintenant aux représentants masculins. L'équipe senior, fidèle à elle-même, aligne les victoires : 5 sur 5 matches. Si la première place n'est pas le but recherché dans le championnat, cette équipe veut toutefois rester dans le haut du classement et participer aux matches avec le maximum de plaisir. Une 6ème participation, en finale de la Coupe de la Mayenne est malgré tout l'objectif prioritaire.

Une équipe de jeunes garçons est engagée en championnat Cadet. Elle est entraînée et managée par Laurent TUSSEAU. 6 éléments "minimes" sur 9 font partie de cette équipe et jouent donc en catégorie supérieure. Cette équipe devrait s'aguerrir et progresser au contact de formations constituées uniquement de cadets.

Enfin, une équipe "benjamin-benjamine" s'entraîne actuellement sous la responsabilité de Marcel PLACE et, pour elle, le championnat ne débutera qu'en Janvier 91.



Cette saison se présente sous de bons auspices. Chaque équipe ayant son responsable, le travail technique devrait porter ses fruits. Les structures sont bien adaptées, les résultats nous donneront raison.

Un petit regret toutefois : le manque de spectateurs.

Un souhait : que toutes les personnes intéressées par le volley-ball ou les parents d'enfants pratiquant ce sport viennent encourager les équipes qui jouent :

le jeudi à 21 heures (seniors féminines)

le vendredi à 20 heures 45 (seniors masculins)

le samedi après-midi (équipes jeunes).

Les responsables.

SECTION TENNIS

La saison sportive 90-91 est déjà bien avancée, les résultats sont intéressants puisque nos cinq équipes jouent les premiers rôles en senior. Il est encore un peu tôt pour parler de montée, nous n'en sommes qu'à la moitié du championnat.

Chez les jeunes, de bons résultats également, nos équipes font face aux équipes des grands clubs, il y a une progression certaine. Au delà des différents championnats, la section tennis organisera :

du 27 Avril au 5 Mai	tournoi interne
du 13 Mai au 26 Mai	tournoi dames
du 4 Juin au 16 Juin	tournoi jeunes
du 27 Août au 8 Septembre	tournoi messieurs.

Si vous voulez pratiquer le tennis, à qui vous adresser ?

- Antoine MAURUS , rue des Mésanges, secrétaire.
- Marcel CHESNAY, rue des Mésanges, Président.

Le bureau de la section est composé de : FROISSARD Noël, SABIN Jérôme, LETHON Christine, LEFORT Christian, GIFFARD Bertrand, FERRE Jean-Louis, MOUSSAY Jean-Yves, DUPUIS Jean-Marc, MAURUS Antoine, CHESNAY Marcel.

Les finalistes du tournoi interne :

Christelle FOURNIER, Chantal LEFORT chez les dames,
Arnaud LEFORT, Raphaël MAURUS chez les messieurs.



SECTION BASKET-BALL

Après une année passée en Région, l'équipe fanion vient de retrouver le championnat départemental, toutefois, cela fut pour le basket argentréen, une découverte et une année enrichissante. Je tiens donc, par ce bulletin à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à cette année merveilleuse. Courant juin, cette discipline fut fortement ébranlée lors de l'assemblée générale (point noir de la saison 89/90). Une assemblée générale extraordinaire permit malgré tout d'envisager une nouvelle saison. C'est donc chose faite aujourd'hui, puisque le championnat vient de reprendre dans toutes les catégories soit :

Poussines II - sous la responsabilité de :

A. FOUGERE - M. BERNARD - S. LEFEVRE - C. ROBINET.

Poussines I - Mme LE PECULIER - Mme QUINTON.

Benjamines - M. LEFEVRE

Minimes - Melle I. FOUGERE

Cadettes - Melle D. MARTINIERE

Seniors - M. A. LEUDIERE



- l'équipe qui disputa le championnat régional 89/90 -

Arbitre officiel de la section : M. A. DORGERE

Arbitres jeunes ayant suivi un stage :

Melles M. BERNARD, S. LEFEVRE, C. ROBINET.

Effectifs jeunes : 57

adultes : 9

dirigeants : 7 (y compris 3 joueuses)

La tâche est lourde et demande beaucoup d'aide. C'est pourquoi, depuis cette année, nous demandons un effort personnel supplémentaire à TOUS, parents et amis du basket, de façon à permettre à chacune des licenciées de pratiquer ce sport dans les meilleures conditions.

Merci à ces personnes.

Nous possédons maintenant un chronomètre électronique et des petits paniers de basket mis à notre disposition par la Mairie.

Ambition de la section :

- Maintien au plus haut niveau départemental de façon à servir à nos jeunes de locomotive et qui sait, un jour peut-être de retrouver la Région.
- De former une ossature de dirigeants.
- De former l'encadrement par des stages et initier les jeunes à l'arbitrage.
- De rendre le basket agréable et compétitif dans les résultats.

Conclusion :

Espérons que le temps donnera raison à ceux qui se battent pour que cette discipline trouve sa place dans de bonnes conditions à ARGENTRE. La section a besoin de vous et elle vous en remercie.

Bonne Année à tous.

Parents, Amis, Licenciés.

Le Président,
A. LEUDIERE

SECTION GYMNASTIQUE

37 enfants sont inscrits cette année à la section gymnastique. Cette année les horaires ont été modifiés :

- le mardi de 17H 15 à 18H pour les enfants de 7 à 10 ans.
- le vendredi de 17H 15 à 18H pour les 5-6 ans.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser aux membres du bureau : Mmes Sylvie DRUET et Chantal LOPEZ.

SECTION BICROSS

Après une saison 90 bien remplie et fertile en bons résultats au niveau départemental, régional et national, le bicross club d'Argentré prépare activement la saison 91.

Dans un souci de proposer un encadrement de qualité, quatre membres du club suivront des formations techniques au cours de l'année aux niveaux de directeur de course, de commissaire de piste, de secrétaire de course et d'entraîneur.

Dans un souci d'offrir à tous la possibilité de participer à un maximum de courses, la section bicross d'Argentré prendra à son compte les frais d'engagement pour les 6 courses du championnat ouvert aux Juniors et Experts.

Pour la saison 91, nous vous annonçons que nous avons obtenu de la commission régionale BMX des Pays de Loire le droit à l'organisation de deux courses importantes :

- le 8 mai 1991 : une manche du championnat de la ligue pays de Loire experts, filles, cruisers et une open junior. Rappelons que l'an dernier, une course semblable organisée le 22 Avril avait réuni 250 pilotes venant des cinq départements de la région.

- le 8 juin 1991 : une course promotionnelle semi-nocturne SUPER REGION qui s'adressera aux pilotes des régions Pays de Loire et Bretagne. Un plateau pilote très nombreux en perspective et un grand spectacle !

N'hésitez pas à demander des renseignements complémentaires aux membres du club.

Président : SABIN Gabriel
6, rue des Bossards
53210 ARGENTRE
Tél. : 43.37.30.57

Secrétaire : GROUSSARD Jean-Louis
Chemin des Marzelles
53210 ARGENTRE
Tél. : 43.37.35.88

SECTION FOOTBALL

Elle enregistre, à ce jour, 195 licenciés soit 20 joueurs supplémentaires par rapport à la saison dernière.

La hausse des effectifs nous a permis d'engager une deuxième équipe de cadets, ainsi qu'une toute nouvelle équipe de pupilles à 11 (ce qui n'est pas sans poser des problèmes d'organisation, compte tenu des locaux et terrains dont nous disposons aujourd'hui).

12 équipes participent aux différents championnats :

- 1 en senior-vétérans
- 2 en seniors
- 1 en juniors
- 2 en cadets
- 1 en minimes
- 1 en pupilles
- 1 en pupilles à 7
- 3 en poussins à 7

... sans oublier nos plus jeunes footballeurs du club, à savoir, 31 débutants qui, avec beaucoup de plaisir, tapent dans le ballon tous les samedis après-midi.

Plus de 30 bénévoles éducateurs et responsables assurent l'encadrement technique et administratif de ces équipes. Merci de donner votre temps, votre expérience, vos capacités et, surtout, votre cœur sans attendre d'autre retour que la satisfaction de voir vos jeunes s'épanouir

Remerciements à tous les sponsors
de la confiance accordée et du soutien financier
qu'ils apportent à notre section.



SECTION GYMNASIQUE

37 enfants ont participé cette année à la section gymnastique. Cette année les horaires ont été modifiés :

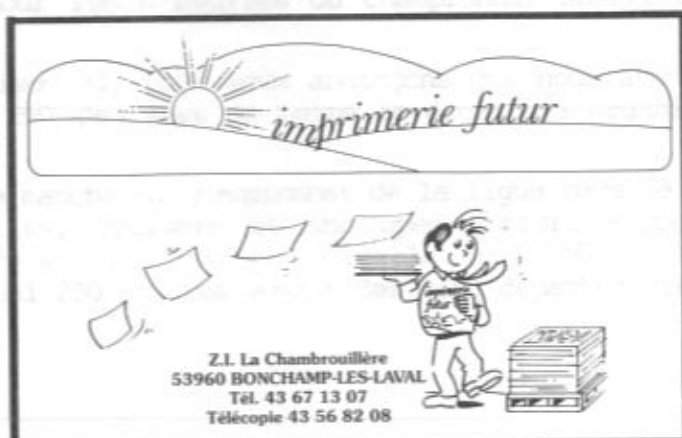


SECTION HANDBALL

Après une saison très riche en événements, nous avons eu le plaisir de participer à la coupe de France de handball. Les résultats ont été très satisfaisants.



Sans oublier



et la boulangerie MESLET

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE

La vitalité de notre commune nous concerne tous. C'est pourquoi la diversité des activités proposées par l'Association Familiale Rurale, peut vous intéresser.

LE CENTRE DE LOISIRS

Un temps de vacances, un temps de découverte, un temps pour apprendre à réaliser ensemble, tels étaient nos objectifs et cette année encore, les 106 enfants inscrits ont pu suivre tout cela dans la diversité des activités proposées. Encadrés par 11 animateurs, les enfants de 6 à 13 ans pratiquèrent tantôt des activités manuelles (découpage, collage, couture, peinture...), tantôt des activités physiques (poney, canoë-kayak, tir à l'arc, hockey sur gazon, patin à roulettes).

Les joies du camping : les "mini-camps" à CHAILLAND, MONTSURS, BAZOUGERS, SAULGES, STE SUZANNE, furent un bonheur pour tous.

Le mur d'expression du terrain des sports a fait peau neuve grâce aux plus grands et nous pouvons y contempler une "fresque d'ARGENTRE".

Le spectacle de la dernière semaine nous ravit tous par son dynamisme et sa bonne humeur. Prochain rendez-vous Juillet 91 !

Responsables : J.L. DUCHENE Tél. : 43.37.32.19

J. GUIBERT Tél. : 43.37.38.67

BASE DE LOISIRS DE DAON

La Fédération Départementale des Associations Familiales Rurales du département, a ouvert, cette année, à DAON, aux confins de la Mayenne angevine, une base de loisirs départementale. Chaque semaine du 02 Juillet au 18 Août, des adolescents, de 10 à 16 ans, pouvaient s'initier ou se perfectionner dans les quatre activités proposées :

- kayak
- tir à l'arc
- vidéo
- photo

Ces activités spécifiques étaient complétées par des animations plus classiques comme le V.T.T. (vélo tout terrain), hockey sur gazon, balades pédestres, badminton...

Encadrés par des animateurs de notre association locale, une vingtaine d'enfants d'ARGENTRE sont revenus fort enthousiastes, un bon nombre d'entre eux souhaitent pouvoir y retourner l'an prochain.

Responsables : O. GOMBAULT Tél. : 43.37.31.72

J. GUIBERT Tél. : 43.37.38.67

GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN (masculine et féminine)



Les cours de gymnastique ont repris début octobre et sont assurés par M. DAMBRICOURT professeur d'éducation physique. Tous les lundis soir de 20H 30 à 21H 30 salle des sports, près d'une trentaine de personnes se retrouvent ; il est toujours possible de s'inscrire auprès des responsables :

J. DORGERE Tél. : 43.37.33.17

G. DUCHENE Tél. : 43.37.32.19

YOGA



L'activité s'installe et déjà 33 personnes pratiquent cette discipline. Trois jours sont proposés :

Lundi matin 9H 15 - 10H 15 salle de la mairie

Mercredi soir 18H 00 - 19H 00 salle des fêtes

Jeudi soir 20H 00 - 21H 00 salle des fêtes

Les cours sont assurés par Madame Nicole DUPUIS, qui habite ARGENTRE. Il est encore possible de s'inscrire auprès de :

M. PINCEMAILLE Tél. : 43.37.34.53

N. DUPUIS Tél. : 43.37.39.29

PEINTURE SUR SOIE

Un stage de 20 heures est mis en place, à raison de 2 heures par semaine, tous les mercredis soir de 20H 30 à 22H 30 à la mairie d'ARGENTRE.

Madame LE BAIL, argentréenne, en assure la formation. Pour tout renseignement et inscription, prendre contact avec :

M. PINCEMAILLE Tél. : 43.37.34.53

M. LE BAIL Tél. : 43.37.33.16

RALLYE PEDESTRE

Malgré un temps menaçant et capricieux, une centaine de personnes se sont promenées en famille, redécouvrant les plaisirs de la marche et de la nature et perpétuant ainsi le rendez-vous annuel de notre rallye pique-nique, les jeux furent aussi de la partie. A l'année prochaine !

N.B. l'A.F.R., adhérente à l'Association Départementale de Randonnée Pédestre, peut vous renseigner sur les hébergements pour randonneurs et les circuits organisés en Mayenne.

INFORMATIONS

- * La journée champignons n'a pas eu lieu cet automne, en raison de la sécheresse.
- * La bourse aux jouets : peu de personnes concernées semble-t-il. Faut-il la maintenir ? Vous pouvez nous en parler.
- * La commission Retraités de la Fédération Départementale des A.F.R. (13 place St Tugal 53000 Laval) organise des journées d'information, chaque hiver. Les thèmes débattus sont variés : santé, cartes bancaires, téléphone ...
Pour tout renseignement prendre contact auprès des Membres de l'Association ou de Madame LENAIN, Présidente du Club du 3ème Age d'ARGENTRE Tél. : 43.37.32.95

Des activités naissent, d'autres s'essoufflent ou progressent, c'est un signe de vitalité de notre Association. Mais pour répondre le mieux possible aux besoins des familles, il faut parfois savoir "passer le relais" afin que l'équipe d'animation se renouvelle. Si vous vous sentez concernés par l'une ou l'autre des activités, n'hésitez pas à venir nous rejoindre !

Bonne et Heureuse Année 91 !

SYNDICAT D'INITIATIVE

La permanence du Syndicat d'Initiative s'est tenue cette année dans la grande salle de la mairie.

Le parfait éclairage a mis en valeur la superbe exposition artistique : peintures, compositions insolites de papiers colorés, de rouages d'horlogerie, de pointes diverses... présentée par les artistes du canton d'ARGENTRE, mais aussi les peintures sur soie, la collection d'insectes et diverses moulages. L'ensemble fut très admiré.

Par ailleurs, le concours photos a permis de découvrir que le canton d'ARGENTRE ne manque pas d'atouts touristiques. Pour ARGENTRE, les deux lauréats furent : M. Noël DENIEUL et Mme Yolande GOULAY.

L'an prochain, toutes les photos ressortiront sous une autre présentation pour le plaisir des visiteurs.

Merci à Dorothee et Annie pour leur accueil bien sympathique.

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Afin de permettre une meilleure efficacité des services administratifs, il a été décidé de modifier les horaires d'ouverture au public à compter du **Lundi 21 Janvier** :

Les lundi, mardi, mercredi et vendredi

matin	:	8 H.45 à 12 H.30
après-midi	:	14 H. à 18 H.

Le jeudi

matin	:	8 H.45 à 12 H.30
après-midi	:	Fermé au public

COLLECTE DE LIVRES POUR LES ECOLES

Dans le but de permettre aux écoles de pouvoir étoffer leurs bibliothèques, il est fait appel à la population pour récupérer tous les livres qui encombrant les armoires ou les placards que ce soit des livres traditionnels, des encyclopédies ou des illustrés.

En fait, tous les ouvrages qui ont un intérêt pédagogique pour l'enfant, de la petite section de maternelle à la classe de CM2, intéressent les écoles.

Cette collecte sera organisée dans les 2 Ecoles Primaires,

le **Samedi 9 Février** de 8 H.45 à 12 H.30

COMMUNE D'ARGENTRE

ARGENTRE, le 27 Novembre 1990

MAIRIE

CALENDRIER DES FETES

53210 ARGENTRE

Tél. 43.37.30.21

ANNEE 1991

10 Janvier	-----	ASSEMBLEE GENERALE ET GALETTE DES ROIS CLUB DU 3ème AGE
11 Janvier	-----	ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMICALE LAIQUE
19 Janvier	-----	GALETTE DES ROIS DES SAPEURS-POMPIERS
1er Février	-----	CONCERT A L'EGLISE DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA MUSIQUE
02 Février	-----	GALETTE DES ROIS DES JEUNES DU FOOTBALL
02 Février	-----	SOIREE FAMILIALE ECOLE ST CYR ET STE JULITTE
03 Février	-----	GALETTE DES ROIS DU FOOTBALL
09 Février	-----	REPAS DU CLUB DU 3ème AGE
16 Février	-----	SOIREE DE L'UNION DES ARTISANS ET COMMERÇANTS
23 Février	-----	SOIREE DE L'AMICALE LAIQUE
02 Mars	-----	TOURNOI DE TENNIS DE TABLE
09 Mars	-----	SOIREE DU FOOTBALL
10 Mars	-----	THE DANSANT ECOLE ST CYR - STE JULITTE
16 Mars	-----	SOIREE CHOUROUTE DES ROUTIERS
16 Mars	-----	SOIREE DE CHANTS A L'EGLISE
30 Mars	-----	SOIREE DE L'AMICALE LAIQUE
1er Avril	-----	COURSE CYCLISTE "CIRCUIT DES FOURS A CHAUX"
07 Avril	-----	APRES-MIDI FAMILIAL DU CLUB DU 3ème AGE
12 Avril	-----	ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION FAMILIALE RURALE
13 et 14 Avril	-----	CHALLENGE UFOLEP DU CYCLO SPORT
13 au 21 Avril	-----	SEMAINE COMMERCIALE UNION DES ARTISANS ET COMMERÇANTS
27 Avril	-----	SOIREE DE L'AMICALE LAIQUE
27 Avril au 5 Mai	-----	TOURNOI TENNIS DES JEUNES "GRAND PRIX DE LA LIGUE"
05 Mai	-----	COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DE 1945
4 et 5 Mai	-----	TOURNOI DE FOOTBALL DES JEUNES
8 et 9 Mai	-----	TOURNOI DE FOOTBALL DES SENIORS
08 Mai	-----	COURSE BI-CROSS CHAMPIONNAT EXPERT
13 au 26 Mai	-----	TOURNOI DE TENNIS SENIORS DAMES
19 Mai	-----	PROFESSION DE FOI
1er Juin	-----	INTERQUARTIERS DE L'U.S. ARGENTRE
08 Juin	-----	SUPER-PROMO INTERLIGUE DE BI-CROSS PAYS DE LOIRE-BRETAGNE
8 et 9 Juin	-----	FOIRE-EXPOSITION DE L'UNION DES ARTISANS ET COMMERÇANTS
4 au 16 Juin	-----	TOURNOI DE TENNIS DES JEUNES
16 Juin	-----	RALLYE PEDESTRE DE L'ASSOCIATION FAMILIALE RURALE
22 Juin	-----	FETE DE FIN D'ANNEE ECOLE ST CYR ET STE JULITTE
23 Juin	-----	FETE DE PLEIN AIR DE L'ECOLE PUBLIQUE
29 Juin	-----	JOURNEE DES DIRIGEANTS ET ANIMATEURS DE L'U.S. ARGENTRE
07 Juillet	-----	CONCOURS DE PECHE DE LA SOCIETE DE PECHE
13 et 14 Juillet	-----	SPECTACLE SON ET LUMIERE D'ANIMATION ARGENTRE
20 Juillet	-----	COMICE AGRICOLE CANTONAL
27 Août au 8 Sept.	-----	TOURNOI DE TENNIS MESSIEURS
07 Septembre	-----	CONCOURS DE PECHE ECOLE ST CYR ET STE JULITTE
21 Septembre	-----	CONCOURS DE PETANQUE DE L'AMICALE LAIQUE
29 Septembre	-----	JOURNEE PAROISSIALE
05 Octobre	-----	FETE DU CYCLO SPORT ARGENTRE
12 Octobre	-----	SOIREE DE L'UNION DES ARTISANS ET COMMERÇANTS
20 Octobre	-----	APRES-MIDI FAMILIAL DU CLUB DU 3ème AGE
27 Octobre	-----	FETE DES CLASSES "1"
09 Novembre	-----	SOIREE LOTO ECOLE ST CYR ET STE JULITTE
10 Novembre	-----	COMMEMORATION DE L'ARMISTICE
16 Novembre	-----	CONCOURS DE BELOTE DES ROUTIERS
07 Décembre	-----	REPAS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
08 Décembre	-----	FETE DE LA SAINTE-BARBE
13 Décembre	-----	SOIREE DE NOEL DE L'ECOLE ST CYR ET STE JULITTE
14 Décembre	-----	ARBRE DE NOEL DE L'ECOLE PUBLIQUE
17 Décembre	-----	ARBRE DE NOEL DE L'ECOLE ST CYR ET STE JULITTE
22 Décembre	-----	NOEL DE L'UNION DES ARTISANS ET COMMERÇANTS
31 Décembre	-----	NUIT DE LA SAINT-SYLVESTRE DU FOOTBALL

ETAT-CIVIL

Naissances

DEVAUX	Sylvaine	01/07/90	27, rue de Bellevue
DENIEUL	Quentin	02/08/90	L'Hermitage
GUITTET	Gaëlle	14/08/90	23, rue des Genêts
HUET	Marie	18/08/90	18, Le Hameau du Palis
LECOMPTE	Nicolas	18/09/90	5, rue des Genêts
LEFRAY	Bastien	28/09/90	16, rue des Mimosas
KASPER	Cécile	16/10/90	Les Choletières
PEREZ	Thomas	20/10/90	La Guyonnière
MAUDET	Christopher	01/11/90	26, rue des Sports
VANNIER	Tiphaine	05/11/90	13, rue des Rochers
CHARON	Julien	06/11/90	29, rue des Genêts
SERGEANT	Isabelle	07/11/90	Le Grand Choiseau
FOLLIOT	Charlène	09/11/90	15, rue du Lac
FOUILLET	Etienne	04/12/90	9, rue des Sports
POMMIER	Claudine	07/12/90	24, rue des Fauvettes
BOURCIN	Ophélie	13/12/90	L'Angellerie
MOTTIER	Steven	17/12/90	Le Grand Monceau
PAUMARD	Nicolas	18/12/90	Le Closeau

Mariages

Jacques GAUMER et Sylvia GIFFARD	7 Juillet
Hervé LE CHANOINE du MANOIR de JUAYE et Christine DOUBLARD du VIGNEAU	21 Juillet
Patrick BOULAND et Christine THOMAS	1er Septembre
Marcel REUZE et Bernadette GUILLET	5 Octobre
Thierry LANDELLE et Ghislaine SAUVAGET	6 Octobre

Décès

Marie-Louise GONNET Vve COURCELLE	7, rue de Bel-Air	15/09/90
Marcel LEROY	30, rue des Sports	18/09/90
Eugène SEVIN	4, rue de Bel-Air	25/11/90
Marie-Thérèse DESBOIS Vve BERTHIER	4, rue de Ballée	19/12/90

HORAIRE DES CARS

Valables du 27 Août 90 au 7 Juillet 91

ALLER

Localités desservies	Jours de fonctionnement	Lu. Sa.	Ma. Je. Sa. Lu.	Ma. Je. Sa. Lu.	Lu. Ma. Me. Je. Ve. Sa. Scol.	Me. Sa.	Lu. Ma. Me. Je. Ve.	Lu. Ma. Me. Je. Ve. Sa.
		312	302	304	D.D.302	306	308	310
Soulgé/Quette		7.07	7.07		8.07	14.04	13.04	
Louvigné		7.14	7.14		8.14	14.10	13.10	17.30
Argentré		7.20	7.20	7.50	8.20	14.15	13.15	17.36
Bonchamps		7.27	7.27	8.00	8.27	14.19	13.19	17.42
LAVAL centre		7.40	7.40	8.20	8.40	14.30	13.30	18.00
LAVAL gare		7.45	7.45	8.30	—	14.35	13.35	17.50

RETOUR

Localités desservies	Jours de fonctionnement	Lu. Ma. Me. Je. Ve. Sa.	Me. Sa.	Lu. Ma. Me. Je. Ve.	Lu. Ma. Me. Je. Ve. Sa.	Lu. Ma. Me. Je. Ve. Sa.	Ve. Scol.
		301	303	305	309	311	313
LAVAL gare		—	12.05	12.05	16.50	17.50	17.50
LAVAL centre		7.30	12.15	12.15	17.00	18.00	18.00
Bonchamps		7.40	12.27	12.27	17.15	18.12	18.12
Argentré		7.50	12.35	12.35	17.25	18.20	18.20
Louvigné			12.40	12.40	17.30	18.25	18.25
Soulgé			12.45	12.45		18.30	18.30

Départ et arrivée à ARGENTRE à côté de la Mairie.

PERMANENCE DES ELUS

M. DESCOTTES	le jeudi, sur rendez-vous	de 16 H.30 à 18 H.30
M. TRIQUET	les mardi et vendredi	de 11 H. à 12 H.
M. LEFORT	le lundi	de 11 H. à 12 H.30
M. LEVEILLE	le jeudi	de 9 H. à 11 H.
M. FOUGERE	le lundi	de 17 H. à 18 H.
M. MARSOLLIER	le vendredi	de 17 H.30 à 18 H.30

HORAIRES DES CARS

HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél. 43.37.30.21

Lundi	de 8 H.45 à 12 H.30	-	de 14 H. à 18 H.
Mardi	de 8 H.45 à 12 H.30	-	de 14 H. à 18 H.
Mercredi	de 8 H.45 à 12 H.30	-	de 14 H. à 18 H.
Jeudi	de 8 H.45 à 12 H.30	+	Fermé au public
Vendredi	de 8 H.45 à 12 H.30	-	de 14 H. à 18 H.

HEURES D'OUVERTURE DE LA Garderie Municipale

du Lundi au Jeudi

ouverture à 7 H.
fermeture à 19 H.

le Vendredi	ouverture à 7 H.	fermeture à 18 H.
-------------	------------------	-------------------

HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Le Mercredi de 14 H. à 16 H.30
le Vendredi de 16 H.30 à 17 H.30

PERMANENCE DE L'ASSISTANCE SOCIALE

Tél. 43.37.37.34

Le Centre est ouvert du lundi au vendredi de 8 H.45 à 17 H.15
L'assistante sociale Mme BLOTTIERE assure une permanence tous les mardis de 9 H.30 à 12 H., sur rendez-vous.

Les actes de l'état civil et les documents officiels

LE SAVIEZ-VOUS ?

1. La naissance

- la déclaration est obligatoire dans les 3 jours
- la reconnaissance d'un enfant naturel. Renseignez-vous impérativement avant ou le plus tôt possible dès la naissance

2. Le mariage

- la constitution du dossier de mariage

- un contrat de mariage peut être établi si vous le souhaitez avant le mariage, ou modifié après deux ans de mariage. A

3. Le décès

- le constat de décès est obligatoire
- la déclaration du décès doit être effectuée sous 24 heures
- les formalités de succession. Bien que la présence d'un notaire ne soit pas toujours obligatoire, elle est souvent utile
- les formalités de sécurité sociale. Envoyez le bulletin de décès ou la copie de l'acte de décès

4. Les copies et extraits d'actes d'état civil

- Pour obtenir une copie d'acte de décès, une copie ou un extrait d'acte de naissance, de mariage (par écrit, joindre une enveloppe timbrée avec nom et adresse)
- si la naissance, le mariage ou le décès a eu lieu à l'étranger

- si la naissance, le mariage ou le décès a eu lieu dans les départements ou territoires d'outre-mer et que vous résidez en métropole

5. L'extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)

- Pour obtenir un extrait de casier judiciaire, présentez-vous ou écrivez en signant et datant votre demande (ne pas oublier de préciser les nom de jeune fille, prénoms, date et lieu de naissance, adresse actuelle) :

- si vous êtes né en France métropolitaine ou à l'étranger
- si vous êtes né dans un département ou un territoire d'outre-mer

6. Les fiches d'état civil

- Pour faire établir une fiche d'état civil ou une fiche d'état civil et de nationalité

- pour une fiche individuelle d'état civil

- pour une fiche familiale d'état civil

- pour une fiche d'état civil et de nationalité

7. Le certificat de nationalité

- Pour obtenir un certificat de nationalité française

8. Le livret de famille

- pour obtenir un double du livret de famille (en cas de perte, vol, destruction, divorce, mésentente entre époux)

adressez-vous

- à la mairie du lieu de l'accouchement ★
- à n'importe quelle mairie ★

adressez-vous

- à la mairie du domicile ou de la résidence de l'un des futurs époux ★
- à un notaire

adressez-vous

- à un médecin
- à la mairie du lieu de décès muni du constat de décès ★
- à un notaire

- aux organismes d'affiliation du défunt

(Sécurité sociale, Allocations familiales, Caisses de retraites et de prévoyance)

adressez-vous

- à la mairie du lieu de naissance, de mariage ou de décès ★

- au service central de l'état civil du ministère des affaires étrangères, 5 et 6, bd Louis Barthou BP 1056 44035 Nantes Cedex 01 - Tél. : 40 67 63 21

- au ministère des départements et territoires d'outre-mer Service d'Etat-Civil, 27, rue Oudinot, 75700 Paris Tél. : (1) 47 83 04 54

adressez-vous

- au casier judiciaire national, 107, rue du Landreau, 44079 Nantes Cedex 01 - Tél. : 40 49 08 94
- au greffe du tribunal de grande instance dont dépend votre commune de naissance ★ ★

adressez-vous

- à n'importe quelle mairie ★ ou à l'administration qui vous la demande
- munissez-vous de votre livret de famille ou d'un extrait d'acte de naissance ou de votre carte d'identité en cours de validité
- munissez-vous de votre livret de famille
- munissez-vous en outre de votre (ou des) carte(s) d'identité en cours de validité

adressez-vous

- au tribunal d'instance du domicile ★ ★

adressez-vous

- à la mairie du domicile ★

Dernière minute : A partir du 21 janvier, le dépôt des ordres ménagers en campagne se fera en utilisant les containers dont les emplacements ont été indiqués aux personnes concernées il y a plusieurs semaines. Nous remercions que ces containers sont exclusivement réservés aux résidents habitant la campagne.

LES FUITES COÛTENT CHER QUELLE QUANTITÉ D'EAU LAISSENT-ELLES PASSER AU COMPTEUR ?

Fuite de : L/mn	Litres / heure	Litres / Jour	m ³ / mois	m ³ par an
0,12	7,2	172,8	5,26	63,07
0,25	15,00	360,00	10,95	131,40
0,5	30,00	720,00	21,90	262,80
1	60,00	1440,00	43,80	525,60
2,5	150,00	3600,00	109,50	1314,00
5	300,00	7200,00	219,00	2628,00

- 1 Contrôlez périodiquement votre compteur (tous robinets fermés, il ne doit pas tourner).
- 2 Surveillez et faites réparer vos chasses d'eau.
- 3 Vérifiez la bonne étanchéité des groupes de sécurité de vos installations de production d'eau chaude.
- 4 Dans certains cas, la pose d'un réducteur de pression peut protéger votre installation.



LE SAVIEZ-VOUS ?

- L'eau en gelant augmente d'1/10^e son volume. De ce fait elle soumet son contenant à de très fortes pressions pouvant amener à sa détérioration.
- Le passage de solide à liquide se nomme fusion, le passage de liquide à gaz se nomme ébullition et le passage de solide à gaz se nomme sublimation.
- A zéro degré il faut fournir 80 calories pour réaliser la fusion de 1 gr. de glace. Il faut en fournir 595 pour réaliser l'ébullition de 1 gr. d'eau.
- L'eau de mer gèle à - 1,8°C.
- Le volume émergé d'un iceberg représente 1/10^e de son volume total.
- Le plus grand iceberg observé avait une taille de 31000 km², soit plus de deux fois l'Irlande.
- La plus basse température relevée au monde est de : - 88,3°C à Vostok en Antarctique le 24 août 1960.
- Si toute l'eau douce stockée sous forme de glaces fondait, elle ferait s'élever le niveau des océans de 100 mètres submergeant le tiers de la France.
- Chaque année, en moyenne il tombe en France 450 milliards de m³ d'eau sous forme de pluie soit 225 fois la consommation domestique.

En cas de froid exceptionnel et persistant, laissez couler très faiblement un robinet éloigné du compteur.

Si vous n'occupez pas votre habitation, fermez le robinet avant compteur et vidangez votre installation.

Dernière minute : A partir du 21 janvier, le dépôt des ordures ménagères en campagne se fera en utilisant les containers dont les emplacements ont été indiqués aux personnes concernées il y a plusieurs semaines. Nous rappelons que ces containers sont exclusivement réservés aux résidents habitant la campagne.